

flash'infos

28/11/03

Ni illusion, ni désertion !

Ecole Débattre avec tous
pour grandir l'Ecole pour tous
Ne laissons pas la parole à ses seuls adversaires.

Le débat comme garantie de démocratie ... ?

Si en 1881, un débat national avait dû prévaloir pour savoir si l'instruction devait être rendue obligatoire, s'il avait fallu attendre que les citoyens prennent des paris sur l'école pour tous, il est probable que les idées dominantes les plus rétrogrades seraient venues freiner le projet (besoins objectifs de la paysannerie dominante, mentalités -éducation impossible pour tous, car impossible pour les filles, impossible pour les ouvriers ...). C'était bien un pari audacieux, en avance sur les mentalités qui avait été pris, même s'il correspondait aux besoins du développement économique ... et du patronat de l'époque.

Aujourd'hui, ne nous y trompons pas, la nouvelle Loi d'orientation est sans doute déjà écrite. Porteuse de décentralisation, d'autonomie et de concurrence généralisée (établissements, personnels, élèves, familles ...), elle visera à soumettre toujours plus l'Ecole aux attentes du libéralisme.

Pourtant, sauf à vouloir céder le terrain au populisme, à la démagogie, chacun d'entre nous peut ne pas faciliter les choses à ceux qui veulent utiliser le débat pour limiter les ambitions aux seules idées dominantes.

Il nous revient, avec d'autres, d'être audacieux, de porter dans les débats des paris ambitieux pour tous !

Le débat nécessaire ...

Depuis sa création en 1991, la FSU dans son entier est à l'initiative pour demander un débat national sur l'Ecole (*débat refusé par les gouvernements successifs*). Elle a pris, avec ses syndicats, de nombreuses initiatives pour alimenter la réflexion sur le système éducatif et ouvrir des pistes pour la réussite de tous (Eduscope, colloques divers, Fenêtre sur Classe ...). Elle n'a eu de cesse de faire favoriser l'émergence de propositions novatrices. Le mouvement du printemps dernier a permis de résister à une décentralisation destructrice des ambitions

Suite p 2



SNUipp-94

Sommaire

p1 **Débat national**
Ni illusion, ni désertion !

p2 **Suite de l'Edito**

p3 à 20 **18 « contre fiches »**
Pour faciliter la réflexion de tous

Supplément au n° 48

Ni illusion, ni désertion !

Suite de la p 1

pour tous. Pour autant l'une de ses limites aura sans doute été de n'avoir pu porter des propositions unifiantes et innovantes pour l'accès de tous les enfants du pays à une formation qualifiée et générale la plus haute possible.

Dans le même temps, la FSU n'était pas seule à avancer des idées. Ainsi, les forces les plus conservatrices de notre pays ont-elles aussi construit des pistes. Celles-ci sont toutes inscrites dans la libéralisation économique et ses projets de mondialisation (*compétition permanente des individus, abandon des plus faibles, élévation des formations des élites, adaptation des formations à la demande immédiate de la production, orientation critique de la personnalité afin de disposer d'une certaine docilité des salariés, précarisation des "statuts", mobilité intégrale et disponibilité du salariés, travail conçu comme prioritaire sur tout le reste, formation du futur salarié avant le citoyen, adaptabilité jugée indispensable mais curieusement laissée à la formation individuelle ...*).

Il est clair, que c'est sur ces questions que la bataille idéologique fait rage depuis plusieurs années, dans notre pays comme à l'échelle mondiale. De n'avoir pas voulu éclairer le débat par les avancées de la recherche, les études officielles, les travaux divers sur le système éducatif, les responsables politiques du pays ont laissé se mener depuis des années, le débat uniquement à partir des constats individuels, du vécu quotidien, de la surface des choses. La plupart des grands médias, surfant sur le poujadisme ambiant, par simple soucis mercantile, ont souvent laissé se diffuser, sans réponse alternative, les idées les plus passéistes. Il faut dire que la disparition progressive de la presse d'opinion au profit d'une presse tout terrain, "d'information" dite "objective" favorise largement cet état de choses.

"Programmé", dans ses modalités (*questionnement manichéen et exclusif de certaines questions, valeurs, problématiques ...*), comme dans les attentes de ses initiateurs et cadré par les déclarations ministérielles, toutes plus passéistes les unes que les autres, il est clair que le débat est pipé.

Le débat, espace de toutes les musiques ...

Pour autant, il verra se rencontrer des milliers de nos concitoyens sur une question qui anime notre vie professionnelle. Il sera une occasion unique de faire connaître la réalité de nos fonctionnements de nos réussites, et aussi de nos interrogations, difficultés Il sera l'occasion de faire vivre nos propositions revendications ...

C'est l'action (appuyée sur les attentes) qui a, le plus souvent, permis des avancées (création de postes, prolongement de la scolarité obligatoire, laïcité, formation continue, qualification, recrutements ...). **Nous pouvons prendre la parole efficacement pour continuer les débats du printemps dernier, construire une alternative au tout libéral et forger avec tous un projet progressiste et démocratique de transformation de l'école.**

C'est pourquoi, pour aider chacun des collègues à intervenir, à voir clair dans les enjeux de chacun des débats auxquels ils participeront, le SNUipp a travaillé à des "contrefiches", sur chacun des thèmes qui concernent le plus le 1er degré. Nous avons tenté d'y faire vivre aussi les problématiques "oubliées" par le ministre. Sans doute, sont-elles criticables, voire insuffisantes, mais elles ne visent qu'à apporter une pierre au débat, non à prétendre le circonscire, ou le boucler.

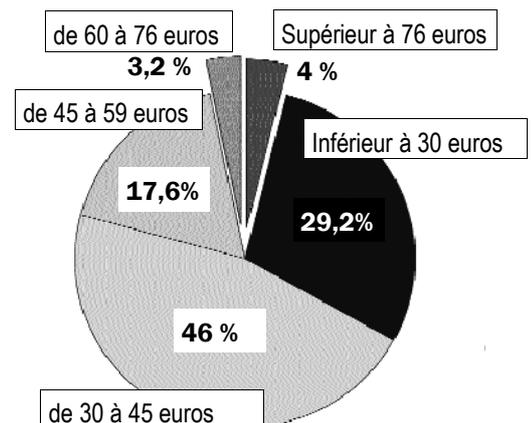
Emparons-nous de la parole, donnons de la voix. Cela construira aussi des perspectives de luttes collectives ... Osons le débat.

Le bureau départemental du SNUipp 94
Jeudi 27 novembre 2003



EGALITÉ ... !

... Les dotations par élèves par an en France



FICHE N° 1 DU MINISTÈRE

“Quelles sont les valeurs de l’Ecole Républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaissent ?”

<i>Ce qu’elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
Définition du sujet	
<p>La définition du sujet est avant tout centrée sur une série d’oppositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les libertés individuelles opposées à l’institution scolaire. - la diversité culturelle et religieuse opposée à la laïcité. - la construction européenne opposé à l’idée de nation. - le mérite individuel opposé à l’intégration de tous. 	<p>Peut-on définir les valeurs de l’école républicaine uniquement par une série d’oppositions ? Ne peut-on pas définir ses valeurs par un accompagnement de l’élève ? N’est-ce pas à l’institution d’amener chaque élève à s’épanouir et à évoluer dans la société ? N’est-ce pas pas à l’institution, grâce à la notion de laïcité, de permettre à toutes les religions de cohabiter sans tension et dans la compréhension mutuelle ? N’est-ce pas à l’école par la transmission de la mémoire nationale, de son histoire, de favoriser l’idée d’une construction européenne. N’est-ce pas le rôle de l’école, par l’intégration de tous, de permettre à chacun de s’épanouir et de développer au maximum ses capacités.</p> <p>Quand parlons-nous d’égalité ? De fraternité ? De liberté ? Ce sont pourtant théoriquement les vraies valeurs de la république.</p>
Etat des lieux	
<p>Le document met en avant la nécessité d’une école utile et efficace dans une économie de marché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune définition de l’ « utilité » d’un diplôme. - Rien sur l’épanouissement et l’enrichissement cognitif de l’individu. - Rien sur l’intégration de l’individu dans la société mais uniquement dans l’économie. - Rien sur la gratuité de l’enseignement si ce n’est une opposition à l’utilité économique
<p>Opposition entre la culture du divertissement et la culture scolaire. Opposition stigmatisée par la télévision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rien sur l’entrée de la culture multimédia, c’est pourtant l’une des rares cultures communes à tous. - Rien sur l’utilisation des nouvelles technologies et leurs limites. - Qu’est-ce que la culture scolaire ? Quelle est la place de l’esprit critique ? - Faut-il nécessairement que l’Ecole soit en adéquation totale avec les « évolutions » médiatiques ? Ne doit-on pas rechercher une éducation qui sorte du manichéisme, qui éduque à l’esprit dialectique, qui se nourrisse des contradictions pour apprendre à les dépasser plutôt qu’à les nier ou ne savoir que les opposer en termes moraux ?
<p>Volonté de centrer l’école sur les savoirs et non plus sur l’élève.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rien sur la façon de tenir compte du vécu des élèves et de leur origine sociale. - Le savoir est présenté comme normatif mais rien sur sa hiérarchisation, rien sur cette norme. - remise en cause de la place de l’élève : à partir de quel bilan ? - L’opposition portée par le document entre plaisir et apprentissage semble très dépassée. Elle confond volontairement effort et perte de sens ? Elle ignore le plaisir de « vaincre ». Pire, elle sous entend que l’apprentissage est nécessairement austère... Vision très monacale.
<p>Le ministère présente la laïcité comme une neutralité de l’école, vis à vis des religions et du communautarisme .</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rien sur les pratiques pédagogiques nécessaires à la compréhension des valeurs républicaines. - Rien sur la place de la famille par rapport aux valeurs de l’école ou sur le rôle de celle-ci. - L’école est-elle un électron libre de la société (non sens) ou en interaction avec celle-ci ? - La laïcité est-ce vraiment la neutralité ? - La laïcité peut-elle être réduite à la question religieuse : qu’en est-il de la place des idéologies (fussent-elles dominantes) ? de celle de la publicité et de l’influence de la sphère privée (entreprise, vie familiale ...) ? - Ne faut-il pas aussi traiter de la place de l’école publique/école privée ? Du communautarisme sous tendu par l’existence de celle-ci ? Ne doit-on pas aussi ouvrir l’école aux problématiques du moment (génétique, environnementale, questionnements sur l’énergie, l’agriculture, l’architecture, l’éthique ...). N’est-ce pas aussi le moyen de concerner les élèves, les futurs citoyens, d’inscrire les apprentissages dans la réalité
<p>Une interprétation de la notion d’égalité : égalité des chances, mixité, parité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rien sur le débat concernant une nouvelle loi. - Rien sur la façon de rester neutre en terme d’égalité : la neutralité est-elle substituable à la discrimination positive ? - Les problèmes d’égalité sont pointés comme étant du fait du statut de l’école et non pas d’un état de la société. La mixité est mise sur la sellette au nom de la protection et de l’efficacité. comme si l’égalité est posée comme un absolu vide de sens (sociale ? Génétique ? Culturelle ? Citoyenne ? Scolaire ? ...) et sans traiter des droits qui y sont attachés. De ce fait, on ne parle pas des fondamentaux de l’égalité à l’école (santé, gratuité, laïcité, alimentation, logement décent, accès aux outils culturels ...). Mais aussi du droit à une aide adaptée aux besoins (médicale, tutorale, psychologique, éducative, familiale, sociale ...). En ce cas quelle articulation entre les partenaires, pour assurer réellement un accès de tous à de mêmes droits (Etat, collectivités territoriale, santé publique ...) ?

FICHE N° 2 DU MINISTÈRE

« Quelles doivent-être les missions de l'École à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ? »

Ce qu'elle contient	Ce qui est absent
Définition du sujet	
La fiche du Ministère rappelle que 3 termes sont utilisés pour définir les missions de l'École: Instruire, Éduquer, Former Pour éviter le débat demande-t-on trop à l'École ? Faut-il indiquer avec précision et conviction comment hiérarchiser les missions dont elle a la charge.	L'école peut-elle tout faire ? Il ne faut pas «charger la mule » ... ! Faut-il imaginer que l'École seule pourrait être correctrice des inégalités chaque jour davantage générée par la société ? Ainsi, dans cette fiche n'apparaît pas la nécessaire aide aux parents, à l'éducation et le développement des budgets sociaux.
Etat des lieux	
Instruire ou former ? Faut-il privilégier la transmission d'une culture générale nécessaire à l'éducation de l'Homme et aux progrès de la Démocratie ou bien prioriser la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes ? Quel socle culturel : conçu à partir de l'idéal de l'intégration nationale, européenne ou fonction des besoins de l'économie ?	Dans cette fiche, il est très nettement entendu que la formation professionnelle est l'affaire du patronat qui souhaite, comme le demande la commission européenne, avoir des jeunes adaptables, ayant appris à apprendre (formule tirée de la fiche). Elle est directement inspiré par la Table Ronde Européenne, principal lobby patronal auprès de la commission. Derrière le travailleur, l'Homme est ignoré.
Instruire ou éduquer ? L'éducation morale et la formation du citoyen ont toujours fait partie des missions de l'École. Aujourd'hui, les institutions voisinent de l'École déclinent : Eglise, mouvements de jeunes, famille.... L'École doit-elle donc assumer davantage de responsabilités dans sa mission éducative et de préparation à l'émancipation de l'individu? Peut-elle demeurer indifférente à l'inégalité devant l'éducation parentale ? Doit-elle au contraire se limiter à instruire et dispenser un enseignement de qualité ?	Le document met en avant «la promotion au mérite » des élèves et le rôle d'ascenseur social qui serait en panne à l'École. La fiche indique qu'il faut procéder à un repérage des bons élèves et tout faire pour qu'ils réussissent. Et les autres ? Nous disons oui à l'ascenseur social pour tous ! Par ailleurs, cela repose pour notre profession la question du recrutement ? (sous-entendu quelle origine sociale des PE ? Notre métier doit-il être une étape dans la promotion sociale, ex fils d'ouvrier devient instit et petit-fils devient ingénieur...)
Que faut-il enseigner ? <u>Double discours</u> : on exige d'une part que l'École se centre sur les « fondamentaux » (lire, écrire, dire et compter au primaire par exemple) et par ailleurs on veut promouvoir les LV, sciences, arts, histoire-géo, TICE, etc...). Faut-il tout enseigner à tous les âges de la vie de l'élève ou faut-il distinguer davantage les missions de l'école élémentaire, du collège, du lycée ?	Rien sur le cursus universitaire et sur une évaluation précise des formations courtes et longues dans les différents sites de formation: facs, IUT, etc... Quelles formations pour quels débouchés ? Rien sur l'épanouissement des individus , recentrage sur les « fondamentaux » lire-écrire-compter le reste semblant alourdir inutilement les missions de l'École.
4. Conserver et transmettre ou préparer le monde de demain ? <u>Postulat</u> : La France, pour relever le défi de la compétition économique internationale doit renforcer la compétitivité de son système éducatif (!) Ainsi, l'École doit promouvoir l'aptitude au changement et la formation tout au long de la vie. L'acquisition des aptitudes à la création et à l'innovation exige-t-elle que l'École modifie son rapport à la culture et au savoir ?	L'approche retenue adapte clairement l'école aux conditions de la compétition généralisée : entreprises, salariés, individus... D'une certaine façon, l'École est dans son rôle d'adaptation des élèves formés à la société dans laquelle elle travaille Mais cette mission là, dans le contexte présent et ce but là, n'est-elle pas en contradiction avec les valeurs humanistes profondes de l'École ? En formant à l'individualisme, l'École ne perd-t-elle pas son âme ? Apprendre, c'est tous ensemble, comme vivre, sinon ...!
Eduquer à la citoyenneté Cette éducation se confond-elle avec instruction du futur citoyen, (transmission d'un socle culturel commun facteur d'intégration et l'unité nationale ? Ou bien doit-elle promouvoir l'engagement des jeunes, notamment dans le cadre de la démocratie lycéenne ? <u>Laïcité</u> = neutralité tolérante valorisant les identités ou inscription dans la communauté nationale et universalité des savoirs ?	Les missions de l'École sont-elles de former des salariés – consommateurs soumis ou de rappeler son attachement à la formule d'Henri Wallon «l'homme, le travailleur, le citoyen» et aux 3 savoirs (savoir, savoir-faire, savoir être) Dans ce cadre, n'est-il pas judicieux de rappeler notre attachement à la démocratie lycéenne respectueuse de la laïcité
Accompagner la construction européenne L'Education Nationale doit-elle contribuer à favoriser l'intégration européenne de la France et des Français ? Quelle incidence sur les programmes, sur l'ouverture de l'École sur l'extérieur et sur la formation du futur Européen ?	L'École doit-elle être un moteur d'une forme d'intégration européenne si contestée ? La réforme européenne du supérieur qui remet en cause la qualification de tous montre la voie envisagée. Le FSE proclame son attachement à «Une Autre Europe», L'École ne doit-elle pas concourir à la réflexion sur les valeurs humanistes, pacifistes, favorisant une construction européenne du progrès social ?
Contribuer à réduire les inégalités sociales Faut-il que l'École se donne pour ambition de réaliser l'intégration de tous en luttant contre l'échec scolaire (socle commun) ? Ou bien, doit-elle d'abord garantir l'égalité des chances et promouvoir au mérite les meilleurs («ascenseur social») ? Doit-elle garantir l'égalité de traitement de tous ou «donner plus à ceux qui ont moins» ?	Par cette question, l'«école pour tous » et « l'égalité des chances » sembleraient être devenus des mythes. Tout au moins l'idée d'un fort niveau de qualification pour tous aurait fait long feu . L'École se donnera-t-elle les moyens de permettre à chacun d'accéder aux « élites » ? Est-ce trop cher et/ou trop idéaliste ?

FICHE N° 3 DU MINISTÈRE

« Vers quel type d'égalité l'école doit-elle aller ? »

Ce qu'elle contient	Ce qui est absent
Définition du sujet	
<p>Partant de la volonté affichée « d'échapper à son destin social », le document interroge 2 pistes qu'il oppose : l'égalité des chances, et un nouveau concept, l'égalité de dignité de tous.</p> <p>Il porte son choix sur cette dernière pour conclure sur la nécessité de valorisation de tous types de filières « voies de réussite ». Le document traite de l'idée de valoriser « de nouvelles formes de réussite scolaire »</p> <p>L'intro de cette fiche conclut sur une dernière opposition : égalité ou différenciation de traitement.</p>	<p>Aucune réflexion sur l'inégalité sociale –économique -territoriale et tous ses effets induits sur les parcours scolaires, l'inégalité est un mal inévitable, économique ou autre, il ne s'agit que de le gérer au mieux, c'est à dire éviter les frustrations que l'échec scolaire peut engendrer. Est-ce un objectif de pacification sociale ?</p> <p>En matière de hausse de niveau, il ne reste qu'un seul objectif, celui de l'illettrisme, pour réduire la grande précarité. Plus rien sur les 80% d'une classe d'âge au bas objectif qui déjà ne parient pas sur tous.</p> <p>La fiche nous parle d'un ascenseur social qui doit se remettre en marche, sans faire aucune liaison ni avec le marché du travail ni avec les diverses discriminations en oeuvre</p> <p>Imaginer de « nouvelles formes de réussites scolaires », suppose que les formes de réussite actuelles seraient inatteignables pour certains. C'est à dire qu'on invente un « hors compétition » qui tend à renforcer encore la duperie actuelle pour les plus défavorisés. C'est en fait une politique du « chacun dans sa cour » portée à grande échelle. Et la question du socle commun traitée dans le même corps de texte tend à prendre de fait une résonance de « SMIC culturel ». La chance de certains semblant devoir se résumer à des sous qualifications.</p>
Etat des lieux	
<p>L'état des lieux trace un petit historique des évolutions des priorités de l'école depuis les années 1960 qui se conclut sur leur nécessaire adaptation aux « transformations de la société » réduites au sociétal.</p> <p>Le document indique ensuite que les origines sociales culturelles sont source des inégalités, et indique 6 pistes possibles :</p> <ol style="list-style-type: none">1- la mixité sociale/sectorisation2- la discrimination positive3- la pédagogie du maître,4- l'orientation scolaire,5- la formation continue,6- l'aide matérielle et financière à la scolarité (bourses...) <p>Les questions sont alors porteuses des pistes envisagées :</p> <p>Pour cela une solution, l'autonomie des établissements avec comme conséquences,</p> <ul style="list-style-type: none">* le libre choix des familles de l'établissement (mesure de justice sociale !)* la remise en cause de l'hétérogénéité ;* l'ouverture de filières différenciées où tous les élèves y trouvent leur compte puisque ce sont toutes des voies de réussite ...	<p>Si on ne peut qu'être d'accord sur l'idée que l'école doit être en cohérence avec la société, réduire ses priorités à la seule question des évolutions sociétales semble dangereux :</p> <p>Le risque est grand, du fait des dégradations actuelles liées à la crise, de les accompagner plutôt que de concourir à offrir à chaque élève les moyens de dépasser les difficultés.</p> <p>Si les pistes ouvertes sont intéressantes, il est étrange que ne soient aucunement fouillées ni la pédagogie mise en place, ni la formation continue, ni l'aide aux familles. Cette dernière question réduite à la seule idée de bourse est notablement indigente. La question de la gratuité scolaire est ainsi totalement évacuée, celle de l'aide éducative, des moyens institutionnels d'aide aux élèves...</p> <p>Ainsi, la discrimination positive est vue sous le seul angle des ZEP. Dont le bilan donné est injuste. En fait, les moyens pour les ZEP n'ont jamais été à la hauteur des enjeux : Moyens en postes supplémentaires, moyens financiers, inégalités multiples, pour le premier degré crédits mairies variables, coopératives que ne compensent absolument pas les ridicules aides sur projets ou dotations ZEP de l'Education Nationale, conditions de travail nettement plus difficiles qui font que les maîtres débutants se retrouvent massivement sur ces postes, accompagnement pédagogique quasi inexistant. Un exemple flagrant, le dispositif des CP à 10, impliquant les Assistants d'Educ. La fiche mentionne le coût que représente un élève de ZEP par rapport à un non ZEP, (+ 10 à 15 %). C'est un pur mensonge. Quand on considère le coût d'une scolarité, il faut tout prendre en compte, y compris les classes de grec à 3 élèves par classes ou les diverses classes à projet comme les classes musicales limitées à 20, tous types de classes quasiment jamais fréquentées par les enfants des milieux populaires.</p> <p>Ajoutons que la fiche n'envisage aucune discrimination positive hors des quartiers classés «ZEP». A titre d'exemple, les RASED qui se réduisent à peaux de chagrin et laissent dans de véritables « déserts » de très nombreux enfants sans ce type d'aide.</p> <p>Les questions posées sont cohérentes avec les présupposés. Envisager un libre choix des établissements est lourd d'enjeux puisque, en fait derrière, c'est l'autonomie des établissements qui est posée. Ce qui entraînerait leur mise en concurrence, avec pour conséquence d'accroître les effets de discrimination socio - territoriales entre écoles riches et écoles pauvres. Donc remettre en cause l'hétérogénéité et conduire à des filières différentes. Ne resterait que le chèque éducation à mettre en place pour aller au bout d'une démarche de marchandisation.</p>
<p>Pour conclure, la question fondamentale de l'égalité est totalement évacuée au profit de celle « d'égalité de dignité », comme l'annonçait l'intro. C'est à dire que toutes les pistes réellement capables d'offrir des corrections des inégalités ne sont absolument pas explorées. Cela au profit de mesures imaginées lourdes de menaces....</p> <p>De là à penser comme le déclarait Mr RAFFARIN en 2002 que l' «égalité est une valeur dépassée qu'il faut adapter », il n'y a pas loin. En fait, cela interroge donc la capacité de tous à défendre les valeurs fondatrices de notre république et à imaginer des formes modernes de celle-ci. Faute de quoi, il est évident que les choses s'aggraveront encore, singulièrement dans l'Ecole. A nous de faire avancer une autre transformation (voir ci-dessus).</p>	

FICHE N° 5 DU MINISTÈRE

“Quel socle commun de connaissances, de compétences, et de règles de comportement les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser ...?”

<i>Ce qu'elle contient</i>	<i>Ce qui est absent, ce qu'on peut en dire...</i>
<i>Définition du sujet</i>	
<p>La mission de l'école repose sur la transmission d'un socle de connaissances commun devant d'adapter aux attentes d'une société en constante évolution.</p> <p>C'est cette adaptation aux besoins à venir de la société qui fait débat : certains experts prônent une ouverture plus large à de nouveaux domaines (sciences humaines et sociales, technologie, Arts), d'autres relèvent que cette diversité implique un recentrage sur les fondamentaux de chaque discipline.</p> <p>Ce travail de mise à jour est à répartir sur le 1er et 2nd degré et son utilité régulièrement évaluée.</p> <p>Les choix à faire relèvent conjointement de la compétence des experts et professionnels de l'enseignement mais aussi faire l'objet d'un débat public déterminant les orientations politiques.</p> <p>Ces choix sont d'autant plus capitaux que l'on sait que la réussite scolaire est déterminante pour l'avenir social et professionnel des individus dans un contexte économique n'offrant plus de place aux jeunes sans qualification.</p> <p>L'enjeu de l'éducation nationale est donc d'élever les objectifs en terme de qualification, ce qui suppose la solidité des acquis fondamentaux.</p>	<p>L'enseignement est présenté comme essentiellement transmissif, qu'en est-il des démarches pédagogiques visant à faire construire les apprentissages par les élèves ? L'école doit répondre à une demande sociale, certes, mais qu'il ne faudrait pas confondre avec la demande économique des entreprises.</p> <p>Le recentrage sur les fondamentaux risque d'entraîner la disparition de nombreux domaines considérés comme secondaires, c'est-à-dire ceux qui vise à l'épanouissement culturel et artistique des élèves, le socle commun semble n'être qu'un empilement de connaissances à intégrer sans que soit évoquée la question du sens à leur donner.</p> <p>Les orientations scolaires doivent faire l'objet d'un débat public, nous dit-on, mais quel débat ? Les citoyens sont-ils réellement invités à s'exprimer ou à entériner des décisions prises par les « experts » ?</p> <p>Le lien entre réussite scolaire et réussite professionnelle est fortement rappelé mais l'école n'a pas pour unique mission de préparer à la vie active, elle doit avant tout favoriser la construction et l'épanouissement d'un futur citoyen éclairé et libre de ses choix. L'objectif n'est-il pas de favoriser l'acquisition d'une culture commune ?</p> <p>Qu'est-il envisagé pour aider les élèves ayant des difficultés à acquérir au rythme habituel les connaissances indispensables et « déterminantes », sont-ils condamnés à l'échec compte tenu de l'impitoyable «tissu économique » ?</p> <p>La qualification semble donc reposer sur l'obtention d'un diplôme monnayable sur le marché du travail, après des apprentissages réduits « à l'essentiel » : lire, écrire, compter ?</p>
<i>Etat des lieux</i>	
<p>Les compétences, connaissances mais aussi règles de comportement à acquérir pour chaque niveaux d'enseignement devraient figurer explicitement dans les programmes.</p> <p>Les programmes ont été souvent modifiés en 20 ans, introduisant chaque fois de nouveaux dispositifs ou domaines pédagogiques, notamment transversaux ainsi qu'une conception de l'autorité fondée sur la responsabilisation de l'élève.</p> <p>Les évaluations nationales puis le brevet montrent que les enseignants sont confrontés à un écart important entre les objectifs affichés officiellement et la réalité des résultats de leurs élèves : lacunes importantes en 6ème pour la lecture et le calcul, mauvaise maîtrise du français en collège et dégradation importante concernant le respect des règles de vie dans le secondaire. Sont en cause les modalités d'élaboration des programmes et la construction du collège unique.</p>	<p>Le ministère semble déplorer l'empilement des disciplines, enseignées de façon disparate et sans réelle évaluation. On sait cependant comment cet accroissement disciplinaire a été introduit dans les établissements : pas de formation des personnels, recours à des intervenants extérieurs (voir les langues, l'EPS, l'informatique), ou à des AE dont on supprime massivement les postes...</p> <p>Il est également de la responsabilité des pouvoirs publics d'évaluer l'efficacité des dispositifs et d'en faire des bilans sérieux afin d'avoir une action cohérente et non de juxtaposer des réformes successives.</p> <p>Ce n'est pas en « débarrassant » l'école des enseignements transversaux, interdisciplinaires, culturels et artistique qu'on la fera progresser, ce sera au contraire un recul pour la construction intellectuelle des élèves.</p> <p>En ce qui concerne la baisse supposée des résultats des élèves, le ministère accuse le collège unique afin de promouvoir le retour de filières courtes et facilement adaptables aux besoins des entreprises, là aussi sommes nous bien dans la mission de l'école qui doit avant tout viser la réussite de tous et partout ?</p> <p>De même, on semble favoriser une politique sécuritaire en matière de respect des règles de vie, on est plus pour l'élève dans la soumission à l'autorité que dans la construction patiente de la citoyenneté.</p> <p>On remarquera aussi l'absence totale de référence au contexte social difficile (précarité, chômage, paupérisation...) auquel l'école est actuellement confrontée. Est-ce pour éviter la douloureuse question des moyens à mettre en œuvre ?</p>

FICHE N° 6 DU MINISTÈRE

“Comment l’Ecole doit-elle s’adapter à la diversité des élèves ?”

<i>Ce qu’elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
<i>Définition du sujet</i>	
<p>2 idées marquent la définition du sujet :</p> <p>1- Diversité des goûts et formes d’intelligences</p> <p>2- Socle commun de connaissances pour interroger la diversification qu’il convient d’envisager</p>	<p>Parler de diversité des élèves devrait, selon nous conduire à s’interroger sur cette diversité et non à la régler par des attendus irrationnels. Ainsi, le postulat de départ concernant la diversité des goûts et formes d’intelligence, pour savamment enrobé qu’il soit, rappelle étrangement la théorie des dons ou celle des handicaps sociaux culturels ... Un énième mouture d’une recherche de justification pseudo scientifique des inégalités existantes et donc des futures évolutions inégalitaires envisagées : filières anticipées, sélection, abandon de l’hétérogénéité, concurrence entre établissement s...</p> <p>La diversité des élèves c’est autre chose : leur culture identitaire, leur bagage culturel, leurs outils cognitifs, leur santé, leur alimentation, leur situation économique ... Toutes choses totalement évacuées. Le fait que l’élémentaire soit à peine évoqué dans cette fiche, la maternelle absente, revient à ne pas se poser plus que ça la question de la réussite des 15% d’élèves arrivant en 6° avec de grosses difficultés. Il ne s’agirait plus que de gérer cette sorte de fatalité, la prévention de la difficulté n’étant à aucun moment envisagée.</p>
<i>Etat des lieux</i>	
<p>Tout repose sur “ la variété des talents et compétences, des goûts (.) , l’adaptation à des formes différentes d’intelligence ”, le fait que certains soient “ capables ” et d’autres non .</p> <p>Ce constat nécessiterait :</p> <p>1. <u>une diversité des parcours</u> et des voies ;</p> <p>2. <u>une préparation précoce</u> à l’orientation en utilisant les IDD et “ une culture de l’orientation ” ;</p> <p>3. <u>un regroupement des élèves</u> en fonction de leur niveau ;</p> <p>4. <u>diversifier l’offre de formation</u> et sa qualité en développant le lien école entreprise et l’alternance dès le collège ;</p> <p>5. <u>lutter ou non contre la hiérarchisation</u> des filières.</p>	<p>Mais rien sur ce qui est mis en place dès la mater :</p> <p>Le travail des RASED, le projet d’école ou de cycle, les ateliers différenciés voire les Projets Personnalisés d’Aide et de Progrès (PPAP) qui se mettent en place...</p> <p>Seuls sont évoqués des dispositifs relais voire les centres fermés relais pour les pré délinquants, les SEGPA (sans évaluation), les Itinéraires De Découvertes (IDD) et l’alternance. De plus la fonction économique de l’école est fortement réaffirmée (“<i>talents et compétence nécessaires à notre économie</i>”), en même temps que l’expression personnelle de goûts sans même évoquer la nécessité de l’école pour pour se construire dans l’altérité comme être socialisé maître de son histoire. Quand le texte frôle ce terrain là , c’est pour dire que c’est bien difficile et que cet “ idéal républicain peu contestable ” se heurte à “ des modalités de réalisation incertaines ” et que de toute façon il y a ceux qu’il faut préparer à une orientation et ceux qui sont capables de... devenir l’élite de la nation (sous entendu ? un déficit de cadres, de chercheurs, de médecins... : « <i>c’est pour ceux-là qu’il faut investir</i> »). Mais alors comment lier cela avec la France qui « coûte trop cher en soins », les entreprises qui « délocalisent » et recrutent des salariés qualifiés moins exigeants, la baisse des crédits de la recherche fondamentale et ... la baisse des crédits d’Etat pour le supérieur (en fait transfert sur les régions qui « adaptent » aux attentes immédiates des entreprises ...ou laissent au privé !)?</p> <p>Est-ce que l’adaptation à la diversité, n’est pas une autre façon de dire qu’il y a des doués et des non-doués et qu’il est plus rentable d’investir sur les premiers que sur les seconds. Est-ce que ce ne serait pas à cause de ce genre d’idées fausses et démagogiques que la question de la prévention de la difficulté n’est pas évoquée ici, mais seulement sa gestion. Dans ce domaine l’école ne peut être “ <i>son propre recours</i> ”, elle doit développer des partenariats avec les secteurs sociaux , médico-éducatifs ou de la justice de manière à donner dès le départ une chance à chacun, quitte à donner plus à ceux qui ont le moins.</p> <p>Ne faudrait il pas au contraire porter la scolarité obligatoire à 18 ans, et brasser la diversité pour ensemble être plus intelligent ; le tri est plus rentable mais ne profite finalement pas à ceux dont on parie qu’ils sont aussi capables que d’autres.</p> <p>Le collège unique doit-il être conçu prioritairement comme le cycle de l’orientation ? Plus on est orienté tôt plus on est dans une filière et moins on peut s’adapter à de nouvelles formations : il devient alors improbable d’utiliser des “ passerelles ”, et puisqu’on “ ne peut plus faire sa vie dans la même boîte ”, on voit ce que ça peut donner.</p> <p>Vivre ensemble, parler le même langage, pouvoir partager nos avis divergents sur le monde, mais dans le cadre d’un développement séparé dans des écoles et des quartiers ghétoïsés ?</p>

FICHE N° 8 DU MINISTÈRE

“Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves?”

<i>Ce qu'elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
<i>Définition du sujet</i>	
Catalogue d'oppositions : Passivité, ennui / « bon élève Autonomie, épanouissement / autorité, discipline, effort Pédagogie nouvelle/ traditionnelle Programmes imposés/ autonomie	Réflexions sur les réelles causes de l'échec dans le 1er degré, Enfant au cœur du système éducatif, Autonomie/ épanouissement/pédagogie active/ indiscipline ou autorité des savoirs/ nécessité de l'effort/discipline : plutôt manichéen et démagogique, non ? Devant la diversité des vues (on mélange allègrement les discussions style café du commerce avec les approches de recherche), la solution serait que l'institution tranche dans le débat pédago et impose ses orientations en matière de pédagogie ou donner de l'autonomie aux établissements : le marché fera la différence et on verra où ça marche le mieux S'instruire ou apprendre à apprendre ? Dispositifs évoqués : travaux en groupe, études dirigées, parcours diversifiés, modules, aide individualisée en seconde, interdisciplinarité, travaux personnels encadrés, sanction ou valorisation... La taille des classes et le rythme scolaire sont notés comme freins à la réussite : le choix semble se porter sur le travail en petits groupes, de temps en temps, plus que sur une réduction généralisée des effectifs. Evidemment, cela coûte moins cher. La solution miracle pour personnaliser l'enseignement (selon les "différences de capacité") et l'adapter aux nouveaux dispositifs pédagogiques serait le multimédia : ordinateurs portables, i-Book... mais quid de la formation de tous les enseignants.
<i>Etat des lieux</i>	
Ouverture de l'école Programmes adaptés Pédagogie différenciée Hétérogénéité des classes Redoublement (peur, sanction) Valorisation par l'évaluation Rythmes scolaires Outils pédagogiques traditionnels et nouveaux (multimédias et rétro-projecteurs)	Beaucoup d'exemples pris dans le 2nd degré, presque rien pour le 1er degré ; Rien sur la Formation des enseignants (aux pratiques de la pédagogie différenciée par ex) Rien sur la taille des classes (soutien mais avec quels moyens : plus de maîtres que de classes). Il serait bon de rappeler 2 études qui viennent de paraître qui confirment l'efficacité de la baisse des effectifs mais à partir d'un seuil de 10/15 élèves maxi par classe ! (voir "La Géographie de l'École" - Édition 2003* et le programme STAR (USA)** Quelle évaluation réellement formatrice ? Rien sur la relation avec la recherche pédagogique ; Décloisonnements : problèmes de moyens humains (enseignants) et matériels (locaux) Rien sur l'AIS comme moyen d'aide Les nouvelles technologies pourraient conduire à ce qu'on n'ait plus besoin d'enseignants Rien sur la méthodologie du travail en liaison avec les exigences nécessaires. L'enseignant est-il là pour appliquer des recettes pédagogiques labellisées ? qui peut labelliser ? Quid de la recherche et du statut revendiqué d'enseignant/chercheur ? L'enseignant est-il un médiateur c'est-à-dire en partie un passeur entre l'apprenant et l'apprentissage (transversal ou disciplinaire) ou bien ce rôle peut-il être rempli par une « machine » ? L'apprentissage implique d'abord et avant tout une relation : étayage, interactions entre pairs, partenariats avec les familles.... Le multimédia peut être un outil de plus mais ne saurait remplacer la relation pédagogique vivante. L'inégalité d'accès à ces matériels, à internet, en France et dans le monde peut nous faire craindre le pire en terme d'égalité pour tous et de gratuité. La formation initiale et continue des enseignants nécessiterait de toute façon un effort considérable, qui ne semble pas à l'ordre du jour. Encore le problème de l'hétérogénéité des classes : voir fiche précédente. Rien sur la relation avec les familles, les partenaires de l'école (sinon des entreprises, Microsoft, ...), sur la construction d'un projet d'élève dans le cadre de projets de société : quel place pour l'homme, quel développement, quelle maîtrise des savoirs, du progrès scientifique.....?

* <http://83.snuipp.fr/chiffres/notesgeo2003.htm>

** http://www.ecoledemocratique.org/article.php3?id_article=89

Le programme STAR (Student-Teacher Achievement Ratio) a été lancé en 1985 par l'Etat du Tennessee. Il a consisté à suivre une cohorte d'élèves pendant quatre années, depuis l'école maternelle.

FICHE N° 9 DU MINISTÈRE

“Quelles doivent être les fonctions et les modalités d'évaluation des élèves, de la notation, des examens ?”

<i>Ce qu'elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
<i>Définition du sujet</i>	
<p>Cette fiche est centrée sur la question de l'évaluation et de son application vis à vis des examens.</p> <p>Le document insiste donc tout particulièrement sur l'évaluation formative et sur l'évaluation certificative (faire la preuve de l'acquisition de compétences et de connaissances pour permettre de lui délivrer un diplôme).</p> <p>En outre, la commission rappelle toute l'importance du diplôme pour les employeurs comme garant de la «maîtrise» des disciplines enseignées.</p> <p>L'introduction du document indique pour mémoire que l'évaluation peut être également quantitative, qualitative ou sommative et qu'elle joue aussi un rôle de socialisation notamment pour les problèmes de comportement.</p>	<p>Tout d'abord, il nous semble évident que les questions d'évaluation ne peuvent se borner à ces deux thèmes.</p> <p>La note n'est pas le seul moyen utilisé par les enseignants pour évaluer leurs élèves.</p> <p>Les disparités de notation constatées sont liées pour une part au caractère subjectif de la note. D'autre part, les conditions objectives de fonctionnement pédagogique des collègues conduisent évidemment à des fluctuations dans la notation (projets divers, reculement socio-culturel ...).</p> <p>N'est-il pas indispensable de fonder les apprentissages de l'Ecole sur une démarche qui favorise un développement de tous en excluant la recherche prioritaire de l'excellence ? Donc d'imaginer des modalités d'évaluation qui mettent chaque élève en situation de mesurer ses avancées ? En inscrivant sa démarche dans un projet pour tous.</p> <p>Pour autant, nous rappelons que, lors des principaux examens, des commissions d'harmonisation sont mises en place. Le fonctionnement en équipe est pour chaque collègue un moyen d'enrichir sa pratique de l'autre et de gommer les différences.</p> <p>Par contre, nous soulignons avec force notre totale opposition à la substitution du contrôle continu à toute modalité d'examen. Réfléchir à des évolutions possibles intégrant une plus grande part de ce contrôle continu (avec des garanties nationales) est souhaitable, mais ne saurait être suffisant.</p>
<i>Etat des lieux</i>	
<p>L'évaluation formative</p> <p>Elle serait, selon la fiche, au cœur des évaluations nationales CE2 / 6^{ème}.</p> <p>L'analyse se poursuit en posant la question de la note et de son rôle dans l'orientation des élèves. On laisse clairement entendre que son poids serait trop important.</p> <p>La fiche rappelle tous les problèmes liés aux différences de notation selon le correcteur et la matière. Elle insiste sur l'importance de y remédier. Mais, il est également souligné qu'il existe peut-être un manque de formation des enseignants sur ces questions.</p>	<p>Notons que les évaluations CM2 / 6^{ème}, sont, en quelques années, passées d'un outil national à une évaluation à objectif individuel ; cela sans en changer ni la forme, ni le contenu....</p> <p>Nous sommes évidemment pour réévaluer le rôle des examens en général et du BEPC en particulier.</p> <p>Pour nous, le but est clair : il s'agit de confier la formation professionnelle au patronat et de réduire le coût de l'organisation des examens en mettant, de fait, en cause le caractère national des diplômes. Il ne s'agit plus du Bac de l'année X mais de celui de l'établissement Y.</p> <p>Nous devons ajouter au constat les fortes disparités actuelles observées sur les origines sociaux économiques des diplômés. Ce qui interroge les modalités d'orientation des élèves et les capacités de médiation de l'Ecole. Pour chaque diplôme correspond un salaire dans les conventions collectives. Leur attribution est donc indispensable pour les salariés.</p>
<p>Les examens</p> <p>Le premier point soulevé est celui de la disparité de réussite aux examens selon l'origine géographique.</p> <p>Tout est réduit à une question de disparités des correcteurs. La fiche envisage un système de péréquation entre régions.</p> <p>Ensuite sont examinés rôle et valeur des examens. La fiche commence par indiquer que «certains bacheliers n'auraient pas les compétences requises à leur entrée à l'université », que le brevet serait «peu reconnu ». Elle affirme que les compétences réelles des jeunes diplômés de l'enseignement professionnel seraient remises en cause par les entreprises.</p> <p>Elle conclue par la nécessité de mettre en place le contrôle continu et surtout la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) décernée par les seules entreprises..</p>	<p>Après avoir combattu au printemps dernier contre la régionalisation et l'éclatement du service public d'Education Nationale, le SNUIPP affirme son attachement au maintien de diplômes garantissant égalité de droit d'attribution et d'accès pour tous.</p> <p>Toute remise en cause tendrait à introduire de nouvelles inéquités qui conduiraient à plus d'injustice. Les droits du travail imposent que pour les milliers d'étudiants qui valident leur formation, le caractère national des diplômes soit garanti.</p> <p>La généralisation de la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) souhaitée par la fiche pose le problème de la place du regard institutionnel pour valider les démarches individuelles et donc celle d'une évaluation à critères identiques pour tous. Ce à quoi nous restons attachés. De plus, par son attribution par les seules entreprises, elle enferme le « diplôme » et le futur salarié dans le seul besoin spécifique de telle ou telle entreprise.</p>

FICHE N° 12 DU MINISTÈRE

“Comment les parents et les partenaires extérieurs de l’Ecole peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?”

<i>Ce qu’elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
<i>Définition du sujet</i>	
<p>Le document part de l’assertion suivante : « <i>L’Etat ne détient pas le monopole de l’Education de l’enfant qui constitue un enjeu majeur pour la réussite et l’insertion de tous</i> » .</p> <p>L’Etat a travaillé à faire connaître ses objectifs, démarches et programmes ; il a tenté de mobiliser les partenaires et acteurs au service de l’Education.</p> <p>Le constat d’un éloignement des « mondes de l’école et hors l’école » est fait.</p>	<p>Comment traiter en soi une telle question ?</p> <p>Celle d’un objectif commun n’est pas posée. Elle est illusoirement traitée comme allant de soi. Pourtant le constat fait pas chacun d’entre nous montre combien dans son école, dans sa ville les objectifs peuvent diverger. La réflexion sur les inégalités de ressources des collectivités désignées comme partenaires, sur les inégalités de volonté politique, sur les disparités d’appréciation des missions, de leur répartition, de leur prise en compte ne fait l’objet d’aucun constat. Encore moins de propositions.</p> <p>Seul est pointé le conflit constaté entre les valeurs de l’Ecole et l’extérieur.</p> <p>C’est à dire que le « fossé » creusé au fur et à mesure des années entre l’école et la réalité de la société est admis comme incontournable.</p> <p>Pourtant, comment imaginer que l’école puisse réussir avec tous, et singulièrement ses élèves les plus défavorisés, si elle ne se montre pas capable de prendre en compte la réalité sociale ?</p> <p>L’objectif de réussite de tous impose de rendre motrices valeurs et représentations existantes. Faute de quoi, cela signifie que l’Ecole fonde son activité sur les seules valeurs dominantes, partagées par les plus favorisés et donc ne s’adresse qu’à eux.</p> <p>Définir un tel sujet passe donc par une réflexion sur ce qui fonde l’identité de l’école et sa capacité à prendre en compte ses élèves les plus indociles aux valeurs et démarches d’apprentissage. C’est à dire par redéfinir les modalités de la réussite scolaire pour tous. C’est bien dans ce cadre, et seulement dans ce cadre, qu’elle pourra entretenir avec des partenaires soucieux d’une réponse politique pour tous une relation de partenariat fondée sur le tous ensemble pour une culture commune.</p>
<i>Etat des lieux</i>	
<p>2 axes sont examinés :</p> <p>1- la coopération Ecole/familles (elle serait plombée par la « <i>méfiance et les complexités du système</i> »). Sont cités en vrac : accompagnement scolaire, cours particuliers, aide aux devoirs, services sociaux. Le paragraphe conclut par le recours à la médiation nécessaire des associations de quartier ...</p> <p>2- les retombées éducatives de la Politique de la ville : entièrement inscrite dans les Contrats éducatifs Locaux (CEL) elle agit sur les divers temps (scolaire, péri et extra scolaire). Elle confie à ces contrats la réflexion sur les rythmes scolaires, l’initiation aux données sociétales de l’Education (multimédia, musique, architecture, environnement, urbanisme, culture scientifique, éducation à la santé, sport ... Le constat est fait de « fortes disparités.</p> <p>Les questionnements ouverts interrogent tous l’idée du partage éducatif (famille/Ecole/collectivités/associations ...).</p>	<p>La coopération Ecole/Familles n’est vue que sous l’angle de l’utilité pour l’Ecole et encore dans sa seule dimension purement aide aux apprentissages. Aucune réflexion sur le fait que l’Ecole ait besoin de transférer à d’autres la charge de l’aide aux élèves. Aucune réflexion sur le type d’aide réellement attendue, ni sur le lien avec les dispositifs internes. Le texte ne traite pas de la réflexion sur les objectifs de l’aide, sur les raisons que l’Ecole pourrait avoir de cette aide, donc de ses limites. Les aides sont si peu caractérisées, si peu identifiées que passe sous silence le type de personnels qui doivent être mis à disposition de cette aide, les formations indispensables. Cela évite de réfléchir à une réelle répartition des rôles et surtout de se poser la question des plus défavorisés. Ceux-ci sont uniquement voués à l’aide sociale et/ou aux devoirs (sans définition de celle-ci).</p> <p>Ne pouvons-nous imaginer une définition des rôles de chacun des instructions et un investissement collectifs et permettant de définir des modalités de prise en charge de l’aide aux élèves (singulièrement les plus socialement défavorisés), les indications de ces aides (médicales, psychologiques, culturelles, pédagogiques ..) et définir un cahier des charges dans lequel chaque partenaire se verrait confié une mission claire (assorties d’obligations pour la puissance publique) ?</p> <p>La politique de la ville n’est l’objet d’aucun bilan réel. Pourtant on ne peut que constater de grandes inégalités de fréquentation du péri-éducatif culturel ou sportif et le fait que les familles en grande précarité sociale n’y envoient pas du tout leurs enfants. Ceci pour 2 raisons essentielles : financières et de choix éducatifs.</p> <p>Ce sont les enfants de milieux favorisés qui profitent le plus des activités péri-éducatives (Voir les emplois du temps des enfants d’enseignants le mercredi...)</p> <p>Cette question est rarement considérée en tant que telle par les municipalités, avec ou sans CEL.</p> <p>De plus, comment ne pas s’étonner que ce qui constitue justement le cœur des centres d’intérêt des enfants, sur lesquels l’école seraient fondée à construire les apprentissages fondamentaux soit justement confié à d’autres. Cela, on le constate, dans la plus grande inégalité de situations puisque liées à la réalité locale (politique, économique, financière, associative ...) et sans aucune garantie de qualité (formations et missions peu définies pour ses animateurs).</p> <p>Le dispositif « école ouverte » pendant les vacances, sorte d’usine à gaz qui transforme les collèges en centres de loisirs et les profs en animateurs, nous semble bien discutable. Est-ce vraiment un problème d’« amabilité de l’Ecole » qui est en cause dans l’échec scolaire ou bien une question de fond liée à ses missions, ses moyens... loin de tout esprit de pacification sociale ?</p> <p>La question de la gratuité scolaire n’est pas non plus abordée dans cette fiche, pourtant une question de plus en plus problématique au fur et à mesure de l’avancée des études.</p> <p>Quant à la question des rythmes scolaires, si elle ne saurait être traitée indépendamment de celle du rythme de travail des parents, elle nécessite une réflexion globale sur la vie de l’enfant que l’on retrouvera dans notre commentaire de diverses autres fiches</p>

FICHE 13 DU MINISTÈRE

“Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?”

<i>Ce qu'elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
<i>Définition du sujet</i>	
<p>La fiche proposée par le ministère inscrit la gestion de la difficulté scolaire dans l'acte d'apprendre. Elle établit un lien avec la massification. Elle pointe une évolution positive sur les sorties du système éducatif sans qualification. Elle fait reposer l'essentiel de la difficulté scolaire sur 3 données :</p> <ol style="list-style-type: none">1- des déficits cognitifs2- son inscription dans la durée3- l'absentéisme et la violence	<p>Définir la notion de grande difficulté scolaire suppose :</p> <ol style="list-style-type: none">1- de parler de la réalité sociale de la grande difficulté (essentiellement corrélée actuellement aux facteurs sociaux économiques)2- de refuser de mélanger accueil du handicap et difficulté scolaire3- de parler du contenu des savoirs enseignés et modes de transmission qui prennent en compte les problématiques posées par les couches les plus socialement défavorisées.4- de refuser de réfléchir en terme de déficit, mais davantage en terme de dynamique5- de faire le bilan de la politique des ZEP, (réfléchir à ses limites, ses avancées et pointer ce qui constitue le cœur des blocages) et s'interroger les formes que doit prendre la discrimination positive aujourd'hui6- de faire le bilan de la massification et des conditions de son exercice7- de tracer des pistes d'analyse du « décrochement » scolaire8- poser la question de la démocratie de l'institution scolaire
<i>Etat des lieux</i>	
<p>Après une courte analyse (5 lignes) de l'évolution de la conception de la difficulté scolaire, la fiche évoque sur les ZEP puis insiste sur la dimension universelle de la difficulté scolaire. Elle traite ainsi de 3 lieux institutionnels : 1-</p> <p>Le 1er degré : sont évoqués Les RASED pour décrire leur bilan comme « en deçà des espérances », Les PPAP comme inefficaces Les études dirigées non évaluées Le redoublement qui ne permet pas de surmonter l'échec</p> <p>2- Les collèges : sont évoqués Les SEGPA, les dispositifs spécifiques d'alternance (école/entreprise), les dispositifs relais ...</p> <p>3- Les Lycées : sont évoqués L'accueil des élèves en grande difficulté étant essentiellement constaté en LP, l'image de ces lycées est décrite comme « ternie »</p>	<p>Du point de vue du contexte Rien sur le contexte économique et social dans lequel s'exerce l'Ecole. Tout est placé dans le débat comme si toute solution aux difficultés dépendait d'elle seule. Absence de réflexion sur les inégalités sociales qui engendrent des déficits en terme de santé, de développement, de moyens culturels ... Ce qui accompagne bien sûr une absence de réflexion sur la prévention des difficultés : petite enfance et installation du langage, petite enfance et dépistage des besoins, accompagnement des familles, aide sociale, santé ...</p> <p>Du point de vue de l'institution scolaire Rien sur la réalité géographique des RASED et de leurs moyens divers (locaux, personnels, crédits ...) ; rien sur le déficit en personnel spécialisé de ces structures, ni sur les missions qui leur sont confiées Rien sur l'absence de coordination entre les aides (structures diverses -médicales, thérapeutiques, libérales ...) donc absence de réflexion sur l'investissement public dans la prise en charge des soins aux individus. Rien sur le manque de places en établissement spécialisés en CMP, CMPP ...) Rien sur les conditions de mise en place des PPAP (aucun personnel disponible pour prendre en charge les autres élèves, aucune formation, surcharge des missions des RASED ...) Absence de réflexion sur l'exercice de la fonction de mémorisation et sur les conditions de son fonctionnement, sur le lien école/périscolaire, sur le lien école/famille... études dirigées abandonnées après 2 ans ...? Rien sur le bilan de l'utilisation des moyens spécifiques ZEP et les innovations produites en terme d'aide aux élèves Aucune réflexion sur les outils qui ont favorisé ou limité les évolutions positives des résultats du système scolaire (baisse des effectifs, formation des personnels -initiale et continue-, temps de concertation, évolution des contenus ...). Absence d'interrogation sur les moyens induits par un pari de médiations besoin de bilan de ce qui a été tenté (AE, médiateurs divers, tutorat, prévention ...). Ce qui conduit à ignorer toute piste de solution collective. Pire une question invite à un « rythme différencié adapté aux élèves en grande difficulté » ! De là au retour des « dons », des « handicap sociaux culturels » ... A noter qu'une autre invite à s'interroger, dans la même logique sur « une plus grande autonomie des établissements ». Sans doute pour s'adapter aux compétences diverses des publics locaux ...</p>
<p>L'absence de réflexion sur la culture commune à tous les citoyens de notre pays, sur la volonté de développer pour tous des acquisitions du plus haut niveau possible conduit à enfermer la réflexion dans le possible au regard des constats actuels. Le pari de la novation en s'appuyant sur les potentiels existant chez tout individu, les ressorts sociaux sont ignorés. Il nous faudra les faire valoir pour orienter les regards sur des solutions généreuses socialement. La difficulté scolaire comme ressort de la construction. Par de construction sans tâtonnements, reculs et remise en cause des représentations, fussent-elles sociales...</p>	

FICHE N° 14 DU MINISTÈRE

“Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?”

<i>Ce qu'elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
<i>Définition du sujet</i>	
<p>Cette fiche fait état du changement de regard sur le handicap. Elle rappelle que la France s'est fixée comme objectif d'intégrer le plus et le mieux possible les personnes handicapées, en favorisant leur insertion en secteur professionnel ordinaire. L'Éducation nationale est concernée par cette évolution ; Elle a l'obligation constitutionnelle d'assurer l'intégration et l'éducation de tous les jeunes et elle contribue d'autre part à la socialisation de toute une classe d'âge dans le cadre d'un système de valeur fondé sur l'égalité, la tolérance et l'acceptation des différences.</p> <p>Il existe néanmoins des obstacles matériels, médicaux, pédagogiques voire psychologiques. A quelles conditions l'EN peut-elle relever ce défi ?</p>	<p>La problématique de l'intégration semble bien posée, on aurait aimé toutefois voir apparaître la réflexion suivante, fruit des associations de personnes handicapées : « <i>Tout individu a sa place dans la société, il n'a pas à s'y intégrer, il doit pouvoir y participer avec ses différences.</i> »</p> <p>Souhaitons d'autre part, que les « <i>obstacles pédagogiques</i> » évoqués dans cette fiche ne soient pas une périphrase pour désigner les 9000 enseignants non-spécialisés intervenant dans l'AIS.</p> <p>Un autre questionnement ; la formule « <i>obstacles matériels</i> », évoque t-elle l'inadéquation entre les ambitions louables des textes et le peu de moyens mis en œuvre. Mais elle se garde bien d'aborder concrètement la question des moyens. Des propositions quantifiables auraient été les bienvenues, pouvant constituer une base de traduction d'ambitions qui auraient besoin d'être au moins à la hauteur des « <i>économies</i> » réalisées sur les établissements spécialisés....</p> <p>Car enfin, quand l'Éducation Nationale n'est plus une priorité, peut-on vraiment croire que l'intégration en sera une ?</p> <p>D'autant que cette même institution aurait d'énormes efforts à faire quant à l'embauche des 6% de salariés handicapés que lui impose la loi ?</p>
<i>Etat des lieux</i>	
<p>Jusqu'à la loi de 75 qui pose le principe du maintien des mineurs ou adultes dans un cadre de vie ou de travail ordinaire, la France menait une politique ségrégative à l'égard du handicap. La loi d'orientation de 89 confirme et renforce l'orientation de la loi de 75.</p>	<p>Rien sur le fait que faute de moyens, la politique des cycles et d'autres mesures intégratives de la loi de 89 n'ont jamais été réellement mises en place, ce qui empêche toute évaluation objective.</p>
<p>L'intégration une pluralité de secteur AIS (éducation nationale) Secteur médico éducatif (affaires sociales) Secteur Socio-éducatif (affaires sociales et justices) Secteur sanitaire (santé) Dispositif Handiscol conjugue toutes ses interventions</p>	<p>Le dispositif Handiscol n'est pour l'instant qu'une chambre d'enregistrement. Comment faire pour qu'il soit réellement une instance de régulation des dispositifs d'intégration ?</p> <p>Manque une réflexion autour des différents niveaux d'intégration, et de la progressivité de celle-ci. Manque aussi sans doute une réelle dynamique de moyens qui permettrait de sortir de la gestion de la pénurie (personnels spécialisés, places en établissements spécialisés, en établissements de soins périphériques (CMP, CMPP,) Rien sur des temps de synthèses institutionnelles pour harmoniser les représentations et les actions des différents partenaires.</p> <p>Pas de référence aux textes existants, qui faute de moyens ne sont pas mis en œuvre.</p>
<p>Les interrogations Trop de jeunes handicapés sans solution. Intégration surtout dans le 1er degré. Intégration reposant surtout sur le personnel spécialisé et AVS. Harmonisation des procédures d'orientations. Relations parfois empruntes de méfiances, entre les différents partenaires. Participation des familles à l'élaboration des solutions.</p>	<p>Rien sur l'inefficacité de la loi qui contraint les entreprises de plus de 20 personnes à embaucher 6 % de personnes handicapés, les entreprises préférant payer une taxe plutôt que d'embaucher, l'argent « récolté » finance ensuite enseignement et éducation spécialisés On est là dans une situation Ubuesque ; le manquement à la règle finançant les dispositifs concernant le handicap</p> <p>Rien sur les droits du travail du handicapé (statut de loin le plus rétrograde -salaire plafonné à SMIC +20%, 39h ...)</p> <p>Rien sur le manque d'UPI et de SESSAD</p> <p>Pas de réflexion sur l'AIS dans le second degré</p> <p>Pas d'offre de formation continue sur l'intégration</p> <p>Aucune analyse sur le manque de personnel AIS</p> <p>Pour les 3 derniers points (harmonisation, relation, participation) pas d'évocation de temps de synthèse comme si tous ces points relevaient du dévouement des personnels.</p>
<p>Questions prévues Développer enseignants, enseignements spécialisés ou l'intégration ? Comment faciliter l'entrée dans la vie active ?</p>	<p>Ces questions sont en fait basées sur une fausse opposition(ou l'on intègre, ou l'on forme du personnel spé) car en fait l'intégration ou plutôt les intégrations nécessitent du personnel spécialisé (instits spé itinérants, instit de CLIS etc) et même des structures ou établissements spécialisés (période de « va et vient » entre milieu ordinaire et établissement spécialisé.)</p> <p>Sur l'entrée dans la vie active voir remarque ci-dessus</p>
<p>Les familles ayant le souci légitime d'intégration de leurs enfants se trouvent confrontées à l'insuffisance des moyens d'accompagnement, situation qui tend à renvoyer la culpabilisation sur les enseignants.</p>	

FICHE N° 15 DU MINISTÈRE

“Comment lutter efficacement contre les violences et les incivilités ?”

<i>Ce qu'elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
<i>Définition du sujet</i>	
<p>C'est plus un état des lieux négatif qui nous est présenté ici. Les incivilités perturbent la transmission du savoir et l'apprentissage de la vie en commun Suffit-il de donner plus à ceux qui ont le moins ?</p> <p><u>Causes externes</u> : socio économiques, chômage ; facteurs culturels, crise de l'autorité et influence médiatique</p> <p><u>Causes internes</u> : Incapacité de l'école de s'adapter à la massification ?</p> <p>Volonté de s'adapter aux « nouveaux publics » qui conduit au renoncement de l'école. Si la violence est due à l'échec scolaire, la réponse doit être pédagogique. Si elle repose sur le laxisme, la réponse proposée repose sur un retour de l'ordre</p>	<p>Sans ne cibler que sur les quartiers les plus défavorisés, il est incontestable que les conditions de vie de la plupart des élèves se dégradent globalement (économiquement – chômage, précarité, salaires...- socialement (rapports sociaux, habitat, loisirs)</p> <p>La politique des ZEP n'a pas fait l'objet d'un bilan ni d'un débat national. En fait, elle semble se résumer à un vaste succès sur le Plan de la Pacification sociale, mais à un échec en terme d'accès de tous à la réussite scolaire. C'est à dire que les raisons de fond de la violence scolaire : l'inégalité de l'accès des élèves à la formation demeurent, voire se sont accrues. Rien sur une nouvelle dimension de la discrimination positive, comme si la violence était uniquement un problème moral, traitable à part des questions sociales.</p> <p>Les interrogations sur le nouveau public ne devraient elles pas plutôt être traduites en terme de nouvelles ambitions, pour tous et non pour la majorité, fut-ce pour 80% ? Cela ne devrait-il pas conduire à repenser la réflexion sur les rapports sociaux dans l'Ecole (penser les relations managériales, sociales, associatives, politiques ...) et conduire à une éducation avec des pouvoirs réels pour les jeunes de décider ? Et si les manifestations violentes n'étaient que la face visible des limites de la capacité actuelle de l'école à prendre en compte les plus défavorisés de ses élèves. Ne faudrait-il pas penser davantage l'école autour de leurs besoins ? En y répondant, ne concourrait-on pas à résoudre l'épine dorsale de l'échec scolaire ?</p> <p>Dans ce cadre, quelle pertinence au renforcement possible du pouvoir des éducateurs et au recentrage exclusif sur les savoirs ? D'autant que les savoirs enseignés méritent une réflexion pour les sortir d'une pensée des savoirs essentiellement liée à ceux requis au XIX^{ème} siècle ?</p>
<i>Etat des lieux</i>	
<p>Un premier paragraphe sur quels types de violences. Puis quels acteurs des violences. Plusieurs tendances : banalisation de la violence quotidienne, rajeunissement des auteurs de violence, développement d'une violence de groupe, auto-victimisation de jeunes.</p> <p>4 réponses mises en œuvre : création zones sensibles, conventions (partenariat), école ouverte, sortir des classes les perturbateurs (classes relais).</p>	<p>La violence est-elle uniquement scolaire, doit-elle être traitée seule, sans ses causes extérieures et uniquement à l'école ? L'école doit-elle faire face seule à la difficulté d'éducation des parents ? La question du travail et de la formation des maîtres sur la place de la loi dans l'école et de hors n'est pas posée. Pb de la société de consommation et de ce qu'elle véhicule pas posé. Pas d'évocation de l'absentéisme scolaire et de ses causes Aucune proposition pour réfléchir sur une meilleure coordination des différentes institutions (formations communes, temps de concertations, missions communes...) Pas de bilan de fait, quelles réponses sont efficaces ? Quel impact des CEL ? La réponse aux violences sexuelles et sexistes semble conduire “naturellement” à une remise en cause de la mixité. Questions annexes : quels personnels utiles et efficaces pour lutter contre la violence</p>
<u>Sont totalement absents de la fiche :</u>	
1- ce qui peut être vécu comme une violence institutionnelle de la part des élèves et de leurs familles <p><u>Santé scolaire</u> : rien n'est exprimé sur les besoins des élèves, comme des personnels. Pourtant, les inégalités devant l'accès aux soins vont croissantes, et donc les effets sur la santé des élèves et des personnels aussi. De plus la prévention des maladies transmissibles, des drogues, des dopages divers ... est indispensable. Un réel travail de réflexion impliquant l'Ecole (pour la part qu'elle peut y prendre) est indispensable pour assurer une égalité entre les élèves et ne pas tout faire dépendre des conditions familiales (favorables ou non)</p> <p><u>Gratuité</u> : rien n'est indiqué sur ce thème pas davantage que dans aucun autre,. Comme si le renchérissement du coût des études pour les familles devait aller de soi. L'abandon de cet aspect des outils de la scolarité est révélateur de la logique générale.</p> <p>Mixité : la remise en cause dans l'expression des ministres de cet aspect de l'école ne peut que venir en résonance du fait que la question ne soit qu'effleurée dans ce texte</p> <p><u>Accompagnement de l'élève</u> (psychologique, éducatif, soutien ...)</p> <p><u>Absence de prise en compte de ce qui fonde l'identité culturelle</u> des jeunes élèves (musique, lecture, cinéma, sport ...)</p> <p>Retard dans la prise en compte d'une modernité (sciences sociales, littérature contemporaine, éthique, architecture, mode vestimentaire ...)</p> <p>Aucune institutionnalisation réelle des outils de la pratique d'une réelle citoyenneté (droits, statut de l'élue, modalités de prise en compte des avis ...)</p> 2- ce qui constitue aussi des pistes de réflexion indispensables <p><u>Education à la critique</u>, à l'environnement, culturel ...</p> <p><u>Influence des rapports sociaux</u> (dans l'entreprise, dans la société) pour favoriser une réflexion contextualisée qui permette de comprendre comment les parents nouent leurs relations à l'Ecole (objectifs, outils de compréhension et de partage des objectifs, points de repère de gestion ...)</p>	

FICHE N° 16 DU MINISTÈRE

“Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier parents/professeurs et professeurs/élèves?”

Ce qu'elle contient	Ce qui est absent
<p>Définition du sujet</p> <p>La fiche rappelle la notion de « communauté éducative » telle que la définit la loi d'orientation de 1989 et décrit le rôle des différents acteurs :</p> <p>D'une part les professionnels de l'éducation, principalement les enseignants qui doivent instruire, éduquer et former, aidés en cela par d'autres adultes, ATOSS, personnels d'encadrement etc... qui sont recrutés pour leurs compétences validées.</p> <p>D'autre part les parents, responsables en premier lieu de l'éducation de leurs enfants et qui peuvent en favoriser la réussite en suivant attentivement leur scolarité.</p> <p>Les relations entre ces 2 pôles devraient être dictées par un souci commun de respect et de confiance mutuels or c'est loin d'être toujours le cas : les parents reprochent aux enseignants un manque de disponibilité à leur égard et les professeurs vivent mal l'intrusion des parents dans la sphère pédagogique.</p> <p>La fiche évoque ensuite les rapports entre adultes et élèves examinés sous l'angle de l'autorité présentés comme une conséquence directe de la qualité de l'enseignement prodigué. Il est ensuite noté que si les élèves disposent de droits et de devoirs clairement définis depuis 1985, on a, depuis 10 ans, privilégié la notion de droit et favorisé une forme de démocratie lycéenne « troublante » et « ambiguë ».</p>	<p>Parler des relations dans le système entre les acteurs et partenaires suppose de parler de rôle reconnu pour chacun, rôle assortis de droits et de moyens. Le texte en est très loin. Ainsi, si on déplore les inégalités d'investissement des familles on ne cherche pas à en analyser les causes (contexte socio-économique défavorable ou organisation sociale -temps de travail, longs trajets- qui éloignent malgré eux certains parents de leurs enfants..</p> <p>On se garde également d'évoquer la possibilité pour l'institution, de pallier ces manques (principe de discrimination positive), pourtant décisive si on admet que le désengagement de certaines familles serait cause d'échec scolaire.</p> <p>En ce qui concerne les relations supposées difficiles entre école et famille, on peut noter que « le manque de disponibilité des enseignants » est sans doute à rapprocher du manque de temps institutionnel dont ils disposent pour rencontrer les familles : les rencontres ne pouvant se faire qu'hors temps scolaire, souvent tard le soir, elles reposent sur la seule bonne volonté des enseignants à qui on semble demander de composer avec leurs propres impératifs personnels et familiaux.</p> <p>Rien n'est mentionné concernant l'évolution croissante de la demande des familles à l'institution (crainte du chômage). Ainsi, les critiques formulées par les parents sur les choix pédagogiques de l'enseignant, mériteraient d'être contextualisée (perte de confiance dans une école qui peine à prendre en compte les évolutions sociologiques, responsabilisation outrancière de l'école dans le devenir professionnel en masquant les responsabilités économiques (entreprises, politiques...), refus de faire évoluer les structures en rapport avec la vie sociale réelle ...</p> <p>Le ministère semble opposer droits et devoirs des élèves, ce qui lui permet de remettre en cause le principe de démocratie lycéenne. La mission de l'école n'est-elle pas aussi de construire le citoyen ? Déplorer les manques en ce domaine permet d'éviter la question des moyens à mettre en œuvre (formation, encadrement...) pour faciliter l'appropriation par les élèves des principes démocratiques ?</p>
<p>Etat des lieux</p>	
<p>La place statutaire des parents</p> <p>Le ministère détaille les différentes instances où siègent statutairement les parents aux niveaux locaux et nationaux et déplore une participation inégale aux élections (les parents votent plus nombreux dans le primaire que dans le secondaire).</p> <p>Il juge les relations familles/professeurs mauvaises, empreintes de reproches réciproques et conclut sur le « chemin à faire » pour restaurer confiance et dialogue.</p>	<p>Cette partie du texte ministériel brille par la totale absence de propositions concrètes : comment inciter les familles à participer à la vie scolaire, comment aider l'école à renouer un dialogue avec les parents ? Après avoir dramatisé la situation et culpabilisé (les relations parents/enseignants sont-elles si catastrophiques ?), le ministère semble renvoyer les 2 dos à dos, sans évoquer la responsabilité de l'Etat, dont il dépend d'engager des actions en faveur du dialogue, en dégageant du temps de concertation et en donnant la parole à tous les acteurs.</p> <p>Quid d'un statut de parent délégué et/ou élu (reconnu dans le code du travail, seul moyen de donner réellement à tous une place partagée) ?</p>
<p>Les droits et obligations des élèves</p> <p>Les élèves bénéficient de droits individuels et collectifs variables en fonction de leur âge : assiduité, respect des règles, tolérance etc.. Aux droits fondamentaux des élèves s'est ajoutée depuis quelques années une possibilité de participation des élèves à des instances et commissions locales et académiques (loin de la représentation traditionnelle : 2 délégués, 2 suppléants). La fiche dresse un bilan mitigé de cette participation : donner la parole aux lycéens ne les aiderait pas nécessairement à se construire comme futurs citoyens, leur parole ne serait prise en compte que soutenue par celle d'un adulte (CPE...).</p>	<p>Là encore le ministère semble déplorer l'inefficacité en terme d'éducation à la citoyenneté de la représentation (trop importante ?) des lycéens dans les instances du système éducatif. Faut-il pour autant remettre en cause la légitimité de cette participation ? Revenir à la représentation « traditionnelle » avec 2 délégués par classe revient à mettre à l'honneur une forme de démocratie par délégation, sans formation, sans espace attitré, sans interlocuteur, dont on veut bien convenir qu'elle fait peu pour construire les citoyens de demain.</p> <p>Mais aucune proposition pour accompagner les jeunes dans cet apprentissage de la démocratie : on rappelle le rôle fondamentale des CPE mais on se garde bien de rappeler le déficit en moyens matériels et humains qu'ils vivent. Enfin, la création d'un statut de l'élève comportant droits et devoirs partagés reste à sans réponse.</p>
<p>Obligation des enseignants et relations prof-élèves</p> <p>Le ministère rappelle les obligations des enseignants en citant le Code de l'éducation : « responsabilité de l'ensemble des activités scolaires, aide au travail personnel, suivi, évaluation, conseil en orientation... »</p> <p>Est notée ensuite l'importance de la relation aux élèves, « capitale et structurante » et propose que l'ensemble de l'institution voire de la collectivité ne laisse pas élèves et professeurs dans un face à face singulier mais leur propose d'autres formes de relations professionnelles.</p>	<p>On ne peut lire le catalogue des responsabilités et devoirs des enseignants sans s'interroger sur les moyens dont ils disposent pour assumer ces nombreuses missions, on suggérera que faciliter la concertation et le travail en équipe pourrait les y aider.</p> <p>La fiche se conclut de façon assez énigmatique en proposant de nouvelles formes de relations professionnelles en se gardant de les décrire en quoi que ce soit. Ne pas laisser les enseignants dans un « face à face singulier » avec leurs élèves signifie-t-il de les aider à travailler en partenariat ou bien d'autoriser la collectivité voire les collectivités à s'immiscer dans leurs décisions pédagogiques ?</p>

FICHE 17 DU MINISTÈRE

“Comment améliorer la qualité de vie des élèves à l'école”

<i>Ce qu'elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
Définition du sujet	
<p>La fiche proposée par le ministère peine à définir la question indiquant que les entrées sont liées au point de vue (enfants, parents enseignants ...)</p>	<p>Définir la notion de vie scolaire suppose de parler : 1- <u>citoyenneté</u> de l'élèves, des personnels, des parents. Cela implique des statuts de ceux-ci et des droits attachés (représentativité , rôles ...) 2- <u>moyens d'exercice de la vie</u> : santé des personnels (médecine du travail), des élèves (médecine scolaire, prévention ...) 3- <u>sécurité des biens et des personnes</u> <i>Personnes</i> : moyens de surveillance, d'aide, d'accompagnement, d'encadrement, d'enseignement ... <i>Biens</i> : état des locaux actuels et leur rapport aux missions, entretien ...</p>
Etat des lieux	
<p><u>1- Les rythmes scolaires</u></p> <p>rappel des études scientifiques, état de la semaine scolaire</p>	<p>Rien sur la journée scolaire et les rythmes naturels (veille, sommeil) et les évolutions nécessaires en terme de complémentarité scolaire/périscolaire/vie familiale, rien sur les problèmes posés par les conditions de vie et de travail, rien sur les évolutions des relations sociales et individuelles (couple, professionnalité, droit et place des femmes,) Rien sur le calendrier scolaire (alternance 7s/2s) Rien sur les conditions de la fatigue : aucune réflexion sur le rapport entre intérêt et vigilance, nécessité de réfléchir aussi à la relation pédagogique</p>
<p><u>2- les locaux scolaires</u></p> <p>2 aspects : les innovations architecturales de confort, l'état des batis concernant la sécurité</p>	<p>Cette question souffre bien sûr de l'absence de réflexion ci-dessus. D'abord. Mais aussi : Rien sur les évolutions des missions scolaires et l'investissement nécessaires pour favoriser leur exercice (pédago différenciées, individualisation de certaines aides, locaux polyvalents, locaux adaptés à l'initiation et la pratique des sports, locaux pour aide psychologique, accueil des 2 ans, ...) Rien sur les moyens d'appropriation culturelle (centres culturels, expos ...) et leur accès (cars, entrées, proximité, accompagnement...) Rien sur le bruit, le rôle des locaux en ce domaine (qu'en est-il de l'observatoire national sur le bruit ? Ses propositions ?) Absence d'évocation de la question de l'hygiène (éducation), de celle de l'adaptation des locaux à une éducation des enfants à l'autonomie en toute sécurité</p>
<p><u>3- les adultes</u></p> <p>Liste des personnels existants pour écoute des élèves</p>	<p>A noter la notion « d'adulte » qui se substitue à la notions de personnels de l'Education (sous entendu statut, formation, gestion territoriale ...), mélange indifférencié de tous les types d'adultes Rien sur les inégalités des moyens d'aide entre les écoles, les établissements : * <u>RASED inégalement répartis</u> (à mettre en // avec réforme CAPSAIS, volonté de transfert des co-psy ...) et déficit considérable de personnels spécialisés * <u>Santé scolaire déficiente</u> voire totalement absente de nombre d'établissements, * <u>Personnels administratifs</u> et d'entretien La question de la citoyenneté n'est qu'effleurée à travers 1 ligne sur l'heure de vie de classe : rien sur: 1- les droits attachés à l'exercice d'une réelle citoyenneté (instructions officielles, aménagement du temps scolaire pour l'exercice de ce droit, pour l'écoute des élèves ...), 3- les évolutions nécessaires en terme de structure et de statut (élève, étudiant, parent délégué et/ou élu ...toutes fonctions actuellement laissées au seul bénévolat), de formation des enseignants, des éducateurs (toujours pas de statut d'éducateur) ..., 4- absence de réel travail de médiation (aucun bilan des tentatives : AE, médiateurs divers, tutorat ...)</p>
<p><u>4- la restauration scolaire</u></p> <p>Les adaptations aux normes et à la sécurité, la non fréquentation ???, les campagne d'éducation</p>	<p>Rien sur les inégalités sociales qui conduisent nombre d'élèves à ne pas s'alimenter correctement, rien sur les évolutions du corps et de la vie sociales qui conduisent les familles à changer les modes d'alimentation : aucune réflexion sur les enjeux sociaux de ces évolutions et le rôle de l'institution pour prévenir, accompagner, éduquer et garantir une égalité. Rien sur la qualité des conditions de restauration (repas, locaux, bruit, surveillance, aménagement du temps de repas, encadrement ...) Rien sur les disparités existantes ...</p>
<p>Rien sur la gratuité et les moyens d'apprendre pour tous (matériel, ouvrages; abonnements ...) Rien sur les pratiques pédagogiques qui conditionnent beaucoup la qualité du temps scolaire et le sentiment qu'ont les élèves d'y trouver leur compte : citoyenneté de l'enseigné, rapport enseignant/enseigné ... Rien sur le rapport des contenus d'apprentissage avec les problématiques majeures (éthique, questionnements collectifs, problématiques (évolutions sociales, environnementales, économiques, culturelles, écologiques ...)</p>	

FICHE N° 18 DU MINISTÈRE

“Comment en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?”

Ce qu'elle contient	Ce qui est absent
Définition du sujet	
<p>Le document postule que la décentralisation serait le moyen de parvenir à un meilleur fonctionnement et de moderniser. Il insiste sur les mesures déjà prises en ce domaine.</p> <p>Il indique le niveau Académique comme « l'échelon pertinent de la cohérence éducative de l'Etat » et donne un état des transferts déjà opérés.</p> <p>Il pose comme problématique un bilan d'efficacité et interroge sur l'équilibre actuel Etat/collectivités ?</p>	<p>Parler de redéfinir et répartir les rôles de chacun suppose de dresser un constat d'une nécessaire évolution des problèmes en ce sens, pour répondre à la mission essentielle de l'École : la réussite de tous les élèves. Ce postulat n'apparaît pas. Qui plus est rien sur ce qui, dans le bilan, permettrait d'y conduire. De ce fait, la décentralisation, après la nécessité « d'abattre le mammoth », apparaît davantage comme un choix que comme une nécessité. La démarche s'appuie sur un bilan présenté positif sur les conditions d'enseignement en collège (locaux, crédits ...) mais sans jamais analyser les disparités qui s'installent, ni les inégalités profondes engendrées par les conditions ainsi créées.</p> <p>Quand le document affirme que “l'échelon académique (rectorat) apparaît comme l'échelon pertinent de la cohérence de l'action éducative de l'Etat... Cela signifie-t-il la fin des structures départementales (carte scolaire et CPTD), voire la suppression de la gestion départementale des instits et PE et du Mouvement départemental ?... S'agit-il d'éloigner du terrain les structures de consultation avant décision ?... Quant à la prétendue “fragilité de l'école primaire, sur quoi s'appuie-t-on pour écrire cela ?...”</p>
Etat des lieux	
<p>La démarche s'appuie sur un bilan présenté positif sur les conditions d'enseignement en collège (locaux, crédits ...) depuis la décentralisation de 82.</p>	<p>Jamais ne sont analysées les disparités qui s'installent, ni les inégalités profondes engendrées par les conditions ainsi créées. Le document évoque à peine les disparités existantes entre collectivités territoriales riches ou pauvres. Il n'évoque pas les lourds transferts de charges qu'ont eu à subir les collectivités, ce qui ne peut se traduire que par une pression fiscale accrue : or chacun sait qu'à l'inverse de l'impôt national sur le revenu, l'impôt local est injuste car non proportionnel au salaire ; un transfert d'impôt sur l'impôt local va forcément à l'encontre de la solidarité et de la justice sociale.</p> <p>Quant à la prétendue “fragilité de l'école primaire”, sur quoi s'appuie-t-on pour écrire cela ?...</p>
<p>L'efficacité de l'école exige-t-elle plus de décentralisation ?</p>	<p>La décision du ministère de décentraliser 110 000 personnels du second degré, n'indique-t-elle pas la réponse attendue..?)</p> <p>On peut légitimement se poser la question : pour quoi faire ? Pour encore accroître les inégalités, les transferts de charges ? A qui pourrait profiter un nouveau désengagement de l'Etat, un éclatement du service public ? Le Service Public ne risque-t-il pas de se trouver face à un poids accru des collectivités locales “Je paie donc je décide” ? Y compris avec des menaces à terme sur le statut d'Etat des fonctionnaire qui pourrait devenir fonctionnaire territorial ?</p>
<p>Deux questions sont enfin posées concernant les “cohérences” de formation et de l'accroissement de l'autonomie des établissements</p>	<p>Voit-on poindre ici le nez du Medef, qui souhaite une formation plus étroitement adaptée aux entreprises locales ? (au détriment de la formation générale dont il n'a souvent que faire)</p> <p>Il faut bien sûr rappeler notre opposition à des « diplômés maison » et notre exigence de maintien du caractère national des diplômés.</p>
<p>Le document considère intangible le “caractère propre” des établissements privés et « la mission de service public qui leur est confiée ».</p>	<p>Cette question ne touche-t-elle pas à la laïcité : n'est-ce pas l'heure de réaffirmer notre volonté d'un service public laïc et du concept : “école privée, fonds privés !” ? Car ne pas accepter le développement du communautarisme ne peut se réduire à une combat vertueux contre le « foulard », mais interroge aussi la communautarisation de l'Ecole » ... déjà à l'œuvre elle.</p>
<p>Le document se conclut sur le présupposé de départ : la décentralisation comprise comme évolution indispensable. Il inscrit dans cette démarche la création des réseaux d'écoles (ce qui est nouveau) et révélateur), les transferts de l'offre d'orientation et 2d degré et de personnels ATOS. Il évoque les projets concernant les rectorats qui pourraient devenir des « établissements publics régionaux » !</p> <p>Si les règles nationales (« définition d'horaires d'enseignement programmes, examens et concours, recrutement et gestion des personnels et répartition de moyens ») sont indiqués comme relevant « l'administration centrale », les mesures envisagées indiquent une autre piste. Ainsi en transférant la carte des formations, la définition des moyens (hors personnels ... pour combien de temps ?) aux collectivités, le contenu de certains diplômes à des définitions locales (universités, lycées ...) en rapport avec les entreprises locales, les mesures prises actuellement, hors débat, montre le chemin poursuivi. Elles ne peuvent que conduire à un éclatement de la formation, à une véritable compétition généralisée dans laquelle, on le sait, se sont déjà les plus favorisés qui gagnent. On est loin d'un projet pour la réussite de tous et du droit égal à la formation pour tous.</p>	

FICHE N° 19 DU MINISTÈRE

“Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?”

<i>Ce qu'elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
<i>Définition du sujet</i>	
<p>Partant du constat constitutionnel de décentralisation de la république, le document indique qu'il « entraîne la définition et la mise en œuvre de politiques éducatives territoriales » .</p> <p>Le ton est donné : il faut “repenser l'évaluation de l'établissement devenu plus autonome et inventer un dispositif contractuel de régulation” ... !</p>	<p>La définition d'un tel sujet présupposerait une réflexion de fond sur les indicateurs favorables à une décentralisation du système dans le cadre de la mission fondamentale : réussite de tous les élèves. On est loin.</p> <p>Au contraire, tout est réduit à une obligation constitutionnelle, le débat est donc tranché ! En ce cas pourquoi poser une telle question ?</p> <p>Sans doute parce que les choses ne vont-elles pas aussi simplement de soi. Gageons que le bilan réel mis en avant par les acteurs des luttes du printemps n'y est pas étranger.</p> <p>Réfléchir à l'autonomie des établissements implique de réfléchir à ce qui, dans le fonctionnement actuel, nécessiterait davantage d'autonomie pour favoriser la réussite de tous les élèves.</p>
<i>Etat des lieux</i>	
<p>Après un bref explicatif des évolutions des établissements du 2d degré, le document indique que « lycées, collèges, et école sont d'abord des immeubles relevant de collectivités territoriales diverses ».</p> <p>Il indique ensuite qu'ils sont, en 2d degré, dirigés par un chef d'établissement dont sont listées les marges d'autonomie administrative actuelles.</p> <p>Il passe ensuite au constat considéré comme positif des lois de décentralisation de 1982 : celui de l'amélioration du bâti et des matériels fournis.</p> <p>Un paragraphe critique ensuite les limites actuelles des prérogatives et du fonctionnement des chefs d'établissement (surtout jugé trop peu autonome par rapport à la hiérarchie EN et inefficace par défaut de contrat engageant l'établissement)</p> <p>Le document examine enfin 2 pistes :</p> <p>1- l'EPLÉ du 2nd degré ne serait pas assez autonome : il souhaiterait des relations plus contractuelles avec l'IA...</p> <p>2- “l'école primaire reste un service sans personnalité juridique”... et son directeur, (dont il énumère les tâches) soit “sans véritable autorité hiérarchique”...”À travers la seule transposition au primaire des critiques 2d degré en les liant là à l'absence « d'autorité hiérarchique » des directeurs, au « manque de souplesse de la gestion financière » et une « absence d'assise juridique » .</p> <p>Les questions : elles plaident pour l'évaluation et plus d'autonomie pour les établissements, pour un statut juridique de l'école, pour les réseaux d'écoles, pour une contractualisation des moyens (engagements concernant les moyens et résultats)...</p>	<p>Tant pis pour ceux qui croyaient naïvement que lycées, collèges, et école étaient d'abord des lieux d'enseignement et d'accueil d'enfants. Tant pis s'ils croyaient que penser une démarche d'enseignement se fondait d'abord sur des questions liées à l'égalité d'accès au savoir et en déduisaient des conditions propres à faciliter cette réussite.</p> <p>Pour les initiateurs des débats, l'école se résume manifestement d'abord à une gestion économique, comme une entreprise : un chef (patron), des subalternes (plus ou moins exécutants), des moyens (divers selon les circonstances), des contrats (à remplir sous peine de faillite). C'est simple.</p> <p>La difficulté c'est qu'on est sur l'humain, avec toutes les grandeurs, contradictions, hésitations ... Grandir ne se résume pas à une question de normes, mais est le fruit de la richesse des expériences, informations, outils éducatifs rencontrés.</p> <p>De ce point de vue, les inégalités entre individus sont considérables. Réduire ces inégalités impose donc une réflexion sur les conditions d'épanouissement de ces expériences qui doivent être d'autant plus riches que les conditions de départ de l'enfant sont plus défavorables.</p> <p>Cela implique une volonté de péréquation, de justice. On est loin d'une gestion managériale des formations.</p> <p>Le document n'évoque pas du tout la question des inégalités et de l'argent de l'école : or on sait que les ressources communales d'une école varient de 1 à 10 sur le territoire français. Ce phénomène est sans doute aggravé avec les inégalités entre coopératives scolaires entre quartiers pauvres ou aisés.</p> <p>Il n'évoque pas la lourdeur du travail et la lassitude des directeurs d'écoles, le manque criant de décharges de direction, la colère des collègues.. De plus il n'évoque pas la nécessaire collégialité des décisions à prendre, la nécessité de plus de temps de concertation pour l'équipe ; se dégage de ce texte une conception autocratique du fonctionnement de l'école.</p> <p>L'Evaluation : Il s'agit d'évaluer quoi , avec quels outils ? Pour quoi faire ? La logique actuelle nous fait penser à une concurrence accrue entre établissements passant par leur classement. Cette évaluation serait-elle pensée comme un corollaire de la contractualisation des moyens ? et des salaires ? (à rapprocher des déclarations sur le salaire au mérite) . Des moyens et des salaires contractualisés aux résultats scolaires ?</p> <p>Le projet de réseau d'école, pour inscrit qu'il soit dans le « bon sens », ne pourrait-il pas devenir un réservoir de postes (c'est plus facile pour l'IA de fermer un poste sur un réseau de 30 classes que sur une école de 5 classes !). Le coordonnateur de réseau nommé directement par l'IA sans consultation de la CAPD, sans barème, c'est moderne ? Les postes donnés sur contrat avec obligation de résultat, est-ce raisonnable ? En quoi l'intercommunalité et les réseaux résoudraient-ils les inégalités ? Quant à un statut hiérarchique pour le directeur, en quoi favoriserait-il le travail d'équipe ou/et améliorerait-il le fonctionnement de l'école ?...</p> <p>Au vu de ce texte on est en droit de s'interroger : d'autres attendus inavoués pourraient-ils être en fait poursuivis, sur le modèle de l'entreprise privée : Plus de flexibilité des personnels, voire de précarités, éclatement du service public, voire privatisations de secteurs, casses des solidarités... ?</p>

FICHE N° 20 DU MINISTÈRE

“Comment l’Ecole doit-elle utiliser au mieux les moyens dont-elle dispose ?”

<i>Ce qu’elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
<i>Définition du sujet</i>	
<p>Le budget de l’éducation nationale est de plus en plus lourd malgré les effectifs en baisse. Il est nécessaire d’évaluer la rentabilité de cet investissement, (« rendement » qui semble négatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • trop d’élèves arrivent en 6ème avec des lacunes très importantes • trop de jeunes sortent du système sans qualification • montée de la violence et des incivilités dans les établissements 	<p>Les moyens sont importants, certes, mais sont-ils pour autant suffisants ? La part du PIB qui est consacrée à l’Ecole est en chute depuis 15 ans (malgré les transferts aux collectivités territoriales !) : la question n’est même pas évoquée. Par contre, on évoque le coût de l’école sans même une allusion au contexte économique et social qui justifie l’augmentation des moyens.</p> <p>Le ministère présente la baisse des effectifs par classe comme une des causes de l’augmentation du coût de l’école mais pas l’augmentation globale du nombre d’élèves simplement évoquée page 2 (« 1 million de plus en 20 ans »), ni la massification de la scolarisation.</p> <p>L’école (comme d’ailleurs la santé) est présentée à l’aune d’une entreprise commerciale censée dégager des bénéfiques : la mission de l’éducation nationale (ou des services publics de santé) est-elle d’être financièrement « rentable » ?</p>
<i>Etat des lieux</i>	
<p>La dépense annuelle par élève a doublée en 25 ans. Sont en cause baisse des effectifs par classe et revalorisation des salaires des enseignants (PE)</p>	<p>La baisse des effectifs par classe est très loin d’être générale (voir les zones banales en milieu urbain)Le salaire des enseignants augmente moins vite que le coût de la vie (-4,5% de pouvoir d’achat en 5 ans)</p>
<p>La France est mal placée par rapport aux autres pays de l’OCDE : les performances de son système éducatif ne sont pas à la hauteur de ses investissements.</p>	<p>L’école n’est pas une entreprise commerciale, elle s’exerce dans le contexte socio-économique... L’école ne joue pas la concurrence entre la France et ses voisins européens, il ne s’agit pas d’un marché. Il est vain de comparer les performances respectives sans en analyser le contexte et la globalité des données</p>
<p>Des rééquilibrages sont indispensables : la France dépense plus pour le secondaire dont les effectifs sont en baisse que pour le primaire qui voit les siens augmenter.</p> <p>Les lycées professionnels coûtent trop cher (équipements, trop de filières à effectifs réduits...).</p> <p>La dépense par élève de maternelle s’approche du coût d’un élève d’élémentaire : « est-ce légitime dans la mesure où c’est en élémentaire que se joue la prévention de l’échec scolaire ? »</p>	<p>Le ministère suggère un redéploiement des moyens du secondaire vers le primaire, comment en ce cas aider les élèves du secondaire à être plus « performants » ?</p> <p>La formation professionnelle initiale coûte trop cher à l’état, doit-on comprendre qu’il faut la confier aux seules entreprises privées ?</p> <p>La maternelle est présentée comme une coûteuse garderie dans la mesure où ce n’est qu’en élémentaire que l’élève aborde « l’acquisition des fondamentaux » !</p> <p>Peut-on fonder une politique éducative sur le seul coût moyen de l’élève ? Qu’en est-il de l’ambition pour tous, donc de l’adaptation des moyens aux besoins de chaque élève : l’AIS a un coût moyen élevé, doit-on remettre en cause son utilité ?</p>
<p>95 % du budget de l’E.N sert à payer les personnels, essentiellement, les enseignants. Réduire les coûts implique donc un choix entre augmentation du taux d’encadrement et revalorisations salariales.</p>	<p>L’équation est simple : aux enseignants de choisir entre les moyens en personnel et leur pouvoir d’achat. Le ton est donné pour d’éventuelles négociations salariales : les enseignants devront faire des efforts, on ne peut pas tout avoir !</p>
<p>Les effectifs par classe diminuent alors que le HCCE a démontré qu’une telle réduction était sans effet sur les résultats des élèves hormis quelques cas particuliers : CP ou milieux très défavorisés.</p>	<p>Là aussi le message est clair, les classes ne seront pas allégées sauf pour l’expérimentation des CP à 10 (dont les conditions actuelles sont très insatisfaisantes) Ne sont en rien évoquées les conditions de travail des enseignants, pas plus que le travail en équipe ou l’expérimentation du « plus de maîtres que de classes ».</p>
<p>Il est difficile d’évaluer le rapport entre accroissement des moyens et efficacité pédagogique, le surcoût ne sert qu’à améliorer le confort notamment financier de l’enseignant. Il invite à donner une plus grande autonomie budgétaire aux établissements afin qu’ils puissent « évaluer » et « ajuster » l’usage des moyens.</p>	<p>Le ministère n’évoque pas les bilans pourtant sérieux des différents systèmes de « discrimination positive » (ZEP etc...).</p> <p>Il est présenté comme utile de désengager l’Etat de sa mission de service public en laissant les établissements « ajuster » leurs moyens. Que devient le principe d’égalité déjà pourtant mis à mal dans bien des cas ? (voir les différences entre communes riches et communes pauvres dans le 1er degré par exemple !)</p>
<p>Allonger la formation initiale en visant l’obtention d’un diplôme (BAC) est souvent « source de découragement » pour les élèves et cause de « coûteux redoublements ». La durée de formation en France est longue sans garantir l’accès à l’emploi, car le diplôme protège du chômage mais fragilise d’autant ceux qui ne l’obtiennent pas. Une entrée plus précoce dans la vie active serait une solution, quitte à renouer plus tard avec les études.</p>	<p>La formation initiale est donc trop longue et peu efficace, en un mot peu rentable !</p> <p>Faut-il remettre en cause le BAC au prétexte qu’il exclue ceux qui ne l’ont pas ? On sent bien la menace qui pèse sur le collège unique par la suggestion de filières courtes et très adaptées au monde du travail.</p> <p>La mission de l’école est-elle pour autant de former des travailleurs formatés, dociles et rentables pour les entreprises ou des citoyens émancipés disposant de choix et de possibilités d’évolution dans leur vie professionnelle ?</p>
<p>Les équipements informatiques sont chers alors que les enseignants ne sont pas formés à leur utilisation et que leur utilité n’est pas démontrée. Il faut attendre avant d’équiper tous les établissements et procéder par expérimentation.</p>	<p>Les TICE sont traitées comme un luxe dont on peut très bien se passer...Rien n’est dit sur l’efficacité pédagogique des nouvelles technologies dans les apprentissages des élèves. On passe également sous silence les ateliers informatiques souvent animés par les AE dont on a supprimé les postes et la volonté de la plupart des enseignants de se former: encore faut-il qu’on le leur propose... cela coûte ...!</p>

FICHE N° 21 DU MINISTÈRE

“Faut-il redéfinir les métiers de l’Ecole... ?”

<i>Ce qu’elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
<i>Définition du sujet</i>	
<p>Deux idées essentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - «La redéfinition des missions de l’école dans un contexte de décentralisation, de déconcentration et d’autonomie des établissements offre l’opportunité de repenser la définition des métiers de l’école » - «Le principal ou le proviseur dirige son établissement. Il peut être tenu, au moins en partie, responsable de ses réussites et de ses échecs. » 	<p>Au lieu de partir d’un état des lieux centré sur les moyens de répondre aux défis que posent les enfants les plus en difficulté, les moyens d’acquérir une culture commune, répondre aux missions du service public qui doit être en capacité tout au long de la scolarité obligatoire d’offrir les mêmes chances à tous ; le constat s’appuie sur des truismes pour conduire le lecteur vers l’objet recherché. Notons au passage quelques inexactitudes. Ainsi dans le premier degré les enseignants sont aidés par des conseillers pédagogiques, des enseignants spécialisés, des membres de réseaux d’aide... divers spécialistes des activités sportives et artistiques qui complètent la polyvalence des maîtres ! Dans le second degré les professeurs sont épaulés par les documentalistes et par les chefs de travaux responsables des enseignements techniques. A ce niveau cela frise la mauvaise foi et ne peut abuser que ceux qui ne connaissent pas la réalité des écoles ou des établissements .</p>
<i>Etat des lieux</i>	
<p>- Utiliser le contexte de décentralisation pour repenser le recrutement des enseignants en fonction de critères différents (âge des enfants, découpage entre petite enfance et adolescence) et de repenser le contenu des concours de recrutement, en fonction des niveaux d’enseignements ?</p>	<p>Plusieurs axes revendicatifs peuvent être repris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>examiner en soi le fonctionnement de l’école n’a pas de sens</u>. Cette question doit être posée comme moyen de contribuer à rendre le service public mieux en capacité de répondre aux défis d’aujourd’hui : culture commune à tous, lutter contre les échecs scolaires... - <u>examiner l’ensemble du fonctionnement du système éducatif</u> : lycée, lycée professionnel, collège ont des spécificités qui leur sont propres. Plusieurs axes peuvent jugés communs : <p>Réponse en moyens matériels et humains. -</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnel social, médical dans les écoles élémentaires et maternelles. Des préventions sont à conduire, aides administratives au niveau de la direction d’école (avec personnel d’état). - Equipements indispensables dans tous les établissements (informatique, salles en plus des salles de cours...) - Travail en équipe, prise en charge plurielle des élèves, élaboration de pistes de travail... - Plus de maîtres que de classes - Liaison avec la recherche pédagogique - Formation continue
<p>- Installer des fonctionnements hiérarchiques dans une conception manageriale du système éducatif. Ainsi si la fiche reconnaît les difficultés de recrutement pour les directions et inspections les réponses sont « techniques » et dans une logique d’entreprise : directeur administratif et financier (quid de l’intendant ?) dans le second degré, redécoupage des responsabilités des inspecteurs.</p>	<p>Gestion de l’école</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revendication d’une vie plus démocratique des écoles ; rôle du conseil des maîtres, place revalorisée des familles qui ne peuvent être cantonnée au conseil d’école - Redéfinir le métier de directeur qui doit à la fois le référent et le garant de la vie démocratique de l’école. Cela implique des moyens (décharge notamment) et de la formation. Réflexion sur une autre ventilation des tâches administratives <p>Autre fonctionnement au niveau matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux mieux adaptés, notamment pour les écoles maternelles - Crédits mieux harmonisés au niveau national permettant à chaque élève de bénéficier des mêmes apports en manuels, matériel didactique... - Meilleure liaison, sous la direction de l’équipe, avec l’environnement et les potentialités locales : utiliser la bibliothèque, autres équipements mais aussi les compétences qui existent : sport, théâtre.... Ces enseignements doivent demeurer de la responsabilité nationale mais approfondis en liaison avec les supports locaux.
<p>Les personnels non enseignants sont traités en quelques lignes la seule note prospective est celle-ci « les personnels médicaux et sociaux » devraient «s’ouvrir aux associations et autres services publics ». Pour les conseillers d’orientation -psychologues la fiche propose de clarifier le rôle, la fonction, les missions dans l’établissement et à l’extérieur. Le projet de décentralisation combattu en mai-juin n’est pas loin.</p>	<p>Meilleure liaison entre les différentes structures du tissu éducatif au niveau local.</p> <p>Il s’agit en additionnant les regards de suivre le parcours scolaire des élèves, détecter les signaux annonciateurs d’échec, valoriser les réussites... Ces observatoires pourraient être ouverts à l’ensemble des partenaires de l’école, bien évidemment du temps serait donné aux enseignants, personnels intervenants (sociaux, médicaux, aides éducateurs, personnels soutien divers...) pour cette mission nouvelle.</p> <p>L’inspection sanction devrait être proscrite. Les Inspecteurs devraient voir leur charges administratives réduites afin qu’ils puissent se consacrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission de vérification que les programmes nationaux sont bien mis en œuvre - Conseils pédagogiques, interface entre recherche et pratique sur le terrain - Recherche de personnes ressources, élaboration de problématiques nouvelles avec les personnels pour modifier les pratiques pédagogiques...
<p>Un projet de fonctionnement plus démocratique articulé avec la mission première du service public d’éducation ; elle s’oppose avec les tentations de managérisme, du salaire au mérite, d’autonomie et de concurrence des établissements.</p>	

FICHE N° 22 DU MINISTÈRE

“Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?”

<i>Ce qu'elle contient</i>	<i>Ce qui est absent</i>
<p>Définition du sujet</p> <p>La fiche proposée par le ministère présente rapidement la profession à travers ses facteurs d'unité (formation initiale académique, forte identité professionnelle) et ses diversités : le métier, différent si on est dans le premier ou le second degré; la gestion des personnels (recrutement, formations, affectations, évaluation, carrière), présentant des variations importantes. Elle fait reposer la question sur les bouleversements sociaux auxquels les enseignants sont confrontés, accrus par les difficultés de gestion nationale, et sur le risque d'une pénurie d'effectifs.</p>	<p>Cette question doit-elle procéder du débat public ? Demande-t-on comment doivent-être rétribués, formés, évalués les responsables d'entreprise ? Pourtant, il aurait à dire sur leur gestion et leurs effets.</p> <p>Si le service public et son fonctionnement relèvent bien d'un projet de la nation pour ses enfants la gestion de la carrière des enseignants ne saurait être traitée en soi. Sinon, il faut aussi traiter des statuts de la Fonction Publique, des grilles salariales, des carrières ... Oublier que l'enseignant est d'abord un salarié relève d'une conception utilitariste des personnels (sorte de petit personnel maison) qui associe enseignant et valet de pied. Mal traitée cette question ne pourrait que faire régresser les partenariats, les coopérations. Est-ce le but poursuivi ? Il faut rappeler que les salariés que sont les enseignants ont d'abord des droits du travail comme tous les autres salariés, droits qui sont au service de leur mission. Mais celle-ci ne saurait constituer la seule entrée, ni permettre que les droits soient objet de confusion dans le débat.</p>
<p>Etat des lieux</p> <p>Trois contraintes doivent guider la réflexion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) quantitative (départs en retraite massifs) 2) évolution du métier (demandes institutionnelles en opposition avec les motivations des enseignants) 3) Evaluation et gestion des carrières, <i>“afin d'aider les enseignants à exercer leur métier toujours plus difficile, d'intégrer les attentes d'établissements plus autonomes et les besoins d'élèves hétérogènes”</i> (motivations et origines socio-culturelles) 	<p>Traiter la question en soi peut relever d'une forme d'infantilisation des enseignants qui rappelle la conception longtemps véhiculée de l'enfant (et toujours d'actualité pour certain) : une tête à remplir d'abord. Derrière ce débat, c'est en fait la conception portée par la société sur la citoyenneté, au travail comme ailleurs.</p> <p>Curieux ainsi, que l'entrée sur cette question évacue la formation des enseignants., Quelle formation, de quel salarié, pour quel métier pour quels élèves?</p> <p>Curieusement également, aucune réflexion sur l'évaluation de la rétribution des enseignants par rapport aux qualifications requises et à leur utilité sociale... Rien sur la reconnaissance des qualifications obtenues, sur la validation des expériences, les outils du travail collectif ... Uniquement une vision concurrentielle dans un métier qui vise au contraire à valoriser les parcours et les potentialités des élèves. Aidera-t-on enfin à rendre les enseignants plus solidaires ou le contraire ...?</p>
<p>Recrutement et Formations</p> <p>Sont évoqués:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cursus universitaire, qui ne propose pas de parcours spécifique (comme les médecins) - La complexité des systèmes de concours et les différences entre premier et second degré (affectation). - Les épreuves, en décalage avec les attentes en fin de formation professionnelle. - La formation initiale et les IUFM, dont la seconde année est réduite aux “problèmes professionnels classiques”. - La formation continue et son rôle (aide, échange, partage professionnel). 	<p>Rien sur les recrutements massifs de personnels non formés faute de recrutement principal à la hauteur.</p> <p>Rien sur la progressivité de la formation, sur l'articulation entre théorie et pratique de terrain, sur la question de la polyvalence et du travail en équipe. Enseignant exécutant ou concepteur?</p> <p>Est sous-entendue une place plus importante de la pratique de terrain, nécessaire pour aider l'enseignant à adapter ses pratiques à sa situation.</p> <p>Rien sur la recherche en IUFM</p> <p>Rien sur la démocratisation de l'accès au métier d'enseignant. : Comment permettre à tous ceux qui le veulent de devenir enseignant : conditions de la poursuite des études supérieures, pré-recrutement, salaire étudiant?</p>
<p>Gestion des personnels</p> <p>Sont évoqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les barèmes : la place de l'ancienneté et les conséquences sur les nominations massives de débutants sur les postes difficiles; la non prise en compte des besoins et des profils spécifiques des établissements (second degré) et leur projet. - L'évaluation et la note : influence dans les promotions, absence de critères objectifs, peu de conséquences dans l'aide aux enseignants et dans la carrière. - La gestion qualitative des ressources humaines : mobilité au sein des corps, ouverture aux autres fonctions publiques et au monde de l'entreprise, valorisation des réussites professionnelles. 	<p>Réflexion autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment évaluer si la mission des personnels est remplie? <p>Si cette mission est remplie par la grande majorité des collègues, pourquoi les rétribuer différemment ?</p> <p>Pour les collègues qui font preuve d'une “ grande compétence ”, quelles évolutions proposer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation (la note) doit-elle intervenir dans la rétribution des enseignants ? - Les modalités de l'évaluation : actuellement très insuffisamment formatrice, elle ne prend pas en compte la dimension du travail de l'équipe. Affectations au profil pour répondre à la difficulté des établissements? Remise en cause du paritarisme ? Rôle des IEN ? Les niveaux de gestion des personnels (décentralisation)